



## ETUDE QUANTITATIVE SUR LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE



Contre les violences basées sur le genre,  
ENSEMBLE, NOUS POUVONS

Tchad

Le présent étude a été élaboré dans le cadre du projet *“Le défi de la crise oubliée au Tchad: les organisations de la société civile luttent contre les violences de genre”* cofinancé par l’Union européenne et mises en œuvre par l’organisation ACRA et ses partenaires: Radio FM Liberté, CRASH, FAWE, et CELIAF. Le contenu de ce étude a été élaboré par ACRA et CRASH. Les analyses, les opinions et les points de vus exprimés sont ceux d’ACRA et ses partenaires et ne reflètent pas nécessairement les positions ou les politiques de l’Union européenne.



Contre les violences basées sur le genre,  
ENSEMBLE, NOUS POUVONS

# **ETUDE QUANTITATIVE SUR LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

Tchad

Juillet 2022

## Table des matières

Table des matières .....	1
Sigles et abréviations.....	2
Liste des tableaux.....	3
Liste des figures.....	3
1. Introduction.....	4
1.1. Contexte et justification de l'étude.....	4
1.2. Objectifs de l'étude .....	4
1.3. Définition des concepts des VBG.....	5
2. Revue de la littérature et cadre juridique des lois sur les femmes au Tchad .....	7
2.1. Revue de la littérature.....	7
2.2. Cadre juridique en faveur des femmes au Tchad.....	7
3. Démarche Méthodologique .....	10
3.1. Recherche documentaire .....	10
3.2. Echantillonnage et collecte de données.....	10
3.3. Traitement et analyse de données.....	11
4. Résultats de l'étude.....	11
4.1. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés.....	11
4.2. Principaux types de VBG subies par les femmes.....	13
4.3. Circonstances et lieux de survenance et caractéristiques des auteurs.....	18
4.4. Opinions des hommes sur les VBG.....	21
4.5. Les organisations de la société civile dans la lutte contre les VBG .....	25
5. Tableau récapitulatif et méthodologie de mise à jour des indicateurs .....	27
5.1. Méthode de mise à jour des indicateurs des OSC.....	28
5.2. Méthode de mise à jour des indicateurs sur les ménages.....	28
6. Conclusion .....	29
Annexes .....	30
Questions ménages.....	30
Questionnaire OSC .....	41
Répartition par localité de l'existence d'un plan d'action pour les OSC et des Bonnes pratiques appliquées .....	44

## Sigles et abréviations

CEDEF	Convention relative à l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes
CRASH	Centre de Recherche en Anthropologie et Sciences Humaines
OSC	Organisation de la Société Civile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
VBG	Violence Basée sur le Genre

## Liste des tableaux

Tableau 1: Milieu de résidence des enquêtés.....	11
Tableau 2: Répartition des enquêtés par localité .....	12
Tableau 3: Connaissance des VBG par les hommes .....	21
Tableau 4: Répartition des OSC enquêtées selon les différentes localités .....	25
Tableau 5: Etat des OSC interrogées .....	25
Tableau 6: Récapitulatif des indicateurs du projet .....	27

## Liste des figures

Figure 1: Répartition des enquêtés par milieu de résidence .....	11
Figure 2: Statut matrimonial des enquêtées.....	12
Figure 3: Types des VBG subies .....	13
Figure 4: Proportion des VBG par localité.....	14
Figure 5: Répartition des formes des violences physiques .....	15
Figure 6: Répartition des formes de violences psychologiques .....	16
Figure 7: Répartition des formes de violences sexuelles .....	16
Figure 8: Répartition des formes de violences économiques .....	17
Figure 9: Formes de pratiques traditionnelles néfastes.....	18
Figure 10: Lieux de survenance des VBG.....	19
Figure 11: Les auteurs des VBG .....	19
Figure 12 Conséquences des VBG: .....	20
Figure 13: Impacts des VBG.....	21
Figure 14: Appréciation des hommes sur la participation des femmes à la lutte contre les VBG .....	22
Figure 15: Opinion des hommes sur la prévention et l'engagement.....	22
Figure 16: Appréciation des hommes des différents types de VBG répandues dans leur localité .....	24
Figure 17: Bonnes pratiques développées .....	26

# 1. Introduction

## 1.1. Contexte et justification de l'étude

Reconnaitre et protéger les droits de la femme restent un problème majeur pour les pays en développement en général et le Tchad en particulier. Les femmes subissent toutes sortes de discriminations, qui restent malheureusement impunies dans la plupart des cas. Cette situation peu favorable à la promotion et à la protection des droits de la femme renforce l'inégalité homme-femme.

La situation de la femme tchadienne qui représente 51% de la population (RGPH II, 2009) n'est guère reluisante. Les différentes inégalités qu'elle subit font apparaître clairement un retard par rapport aux hommes. Le taux d'analphabétisme est élevé chez les femmes par rapport aux hommes, il est de 89%<sup>1</sup> chez les femmes pour un taux national de 78%<sup>2</sup>.

En 2018, l'indice mondial de l'écart entre genre du Forum économique mondial a classé le Tchad 141<sup>e</sup> sur 144. Quant à l'indice d'inégalité du genre du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), il a placé le pays 157<sup>e</sup> sur 159. Cependant, cette situation peu glorieuse de la condition de la femme n'est pas restée sans tentative de solution.

Ainsi, que ce soit sur le plan législatif national ou par la ratification des traités et conventions internationaux, le gouvernement tchadien a multiplié les efforts pour rendre meilleure la situation de la femme dans le pays. Toutefois, malgré ces avancées, sur le plan pratique, les choses ne fonctionnent pas normalement en faveur des femmes tchadiennes. La situation socio-politique et sécuritaire que traverse le pays risque d'exacerber ce contexte du fait du détournement de l'attention des gouvernants par d'autres problèmes jugés plus urgents.

C'est dans ce climat que le Consortium ACRA - CRASH- CELIAF-FM Liberté-FAWE mettent en œuvre le projet « *Le défi de la crise oubliée au Tchad : les organisations de la société civile luttent contre les violences de genre* » cofinancé par l'UE, n° contrat HUM/2018/400-608 qui a pour but d'appuyer les organisations de la société civile à promouvoir sur tous les plans l'égalité homme-femme. Une étude qualitative a été réalisée pour identifier les causes apparentes et sous-jacentes des violences de genre dans la zone d'intervention du projet. Pour mesurer l'impact réel du projet, la disposition d'une situation de référence est nécessaire.

Aussi, la compréhension des Violences Basées sur le Genre (VBG) et leur éventuelle éradication nécessitent non seulement l'observation de la fréquence de ces violences, l'identification de leurs causes et de leurs conséquences, mais aussi la saisie des représentations sociales que l'imaginaire populaire se fait d'elles ; d'autant plus que l'action humaine qui produit ces violences est déterminée largement par ces représentations sociales. Après l'étude qualitative (menée en mars 2020) qui a permis de cerner les dynamiques sociologiques à la base de ces violences, la réalisation de la présente étude quantitative permet de disposer des tendances des différentes formes de violences observées et complète ainsi les informations nécessaires qui permettront de mener des actions concrètes qui produiront des effets.

## 1.2. Objectifs de l'étude

Le présent rapport, répertorie les tendances des différentes formes de violences que subissent les femmes dans les 17 localités de la zone d'intervention du projet. Les attitudes et les opinions des hommes, ainsi que les stratégies de lutttes actuelles des OSC y sont également relatées.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique, Septembre 2020

<sup>2</sup> Idem

### 1.3. Définition des concepts des VBG

Pour une meilleure compréhension de l'étude, une définition des différents termes des violences basées sur le genre permettra d'harmoniser ce que comporte chaque concept. En réalité, les VBG ne se résument pas aux violences subies par les femmes uniquement, mais désignent toutes formes de violences commises sur les deux sexes pourvu qu'elles soient faites sur une personne parce qu'elle appartient à une certaine catégorie de la société. Dans la présente étude, les VBG s'attaqueront expressément aux violences subies par les femmes conformément à l'objectif du projet. Toutefois, les définitions des concepts resteront d'ordre généraux et sont essentiellement tirés de l'étude qualitative qui a précédé l'actuelle étude quantitative. Cela permet à l'étude quantitative de rester conforme à l'étude qualitative.

Le terme de VBG cible les deux sexes. Il se définit comme tout acte infligé à une personne, fondé sur la différence sociale (genre) hommes-femmes lui portant préjudice. La recrudescence des violences sur les femmes a fait que les VBG sont perçues et analysées comme des violences faites uniquement aux femmes. La Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée en Décembre 1993 la définit d'ailleurs comme :

**«Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée »<sup>3</sup>**

**Genre** : ce terme est utilisé pour désigner les caractéristiques sociales assignées aux hommes et aux femmes. Le Genre se réfère aux rôles sociaux des hommes et des femmes, fixés avant tout par le contexte social, culturel, économique et politique dans lequel ils vivent. Il résulte du processus de socialisation des hommes et des femmes, processus qui leur assigne des rôles et des positions différentes au niveau de la reproduction, de la production et de la distribution des responsabilités

Il existe plusieurs types de VBG. Les définitions suivantes, loin d'être exhaustives ne concernent que celles qui sont couramment rencontrés dans le contexte tchadien. Il s'agit de :

**Les violences physiques** : ces violences sont les plus fréquentes. Ce sont des actes qui nuisent à la santé de la femme comme les sévices corporels (Coups, gifles, bastonnades, brutalités de tout genre, etc.), des surcharges en travaux domestiques, etc.<sup>4</sup>

**Les violences sexuelles** : elles couvrent tous les actes allant du harcèlement verbal à la pénétration forcée, ainsi que des formes de contraintes très variées de la pression et de l'intimidation sociale jusqu'à la force physique. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) la violence sexuelle est :

**« Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail »<sup>5</sup>**

**Les violences liées aux pratiques sociales** : elles regroupent les pratiques traditionnelles néfastes comme les Mutilations Génitales Féminines (MGF), les tabous alimentaires, les violences esthétiques

---

<sup>3</sup> 5Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes Proclamée par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies le 23 Février 1994, [www.un.org/](http://www.un.org/) UNICEF, Rapport Complémentaire de l'étude nationale socio anthropologique sur les violences basées sur le genre au Tchad, mai 2014

<sup>4</sup> Etude qualitative des VBG du projet

<sup>5</sup> Idem



ou le marquage social du corps (la perforation du nez, la scarification du ventre), le mariage précoce et forcé, le lévirat et sororat.<sup>6</sup>

**Les violences psychologiques ou morales** : ce sont les formes de violences que les femmes subissent dans la solitude. Elle peut provenir des violences conjugales non brutales. Entre autres de la polygamie, du comportement irresponsable du mari contraignant ainsi la femme à se sentir frustrée.<sup>7</sup>

**Les violences économiques** : tout acte qui vise à restreindre les moyens de subsistance, l'accès à l'emploi ou aux moyens de production, ou toute entrave à l'autonomie financière de la femme.<sup>8</sup>

**Discrimination à l'égard des femmes** : Selon la Convention relative à l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF), la discrimination à l'égard des femmes vise « *toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine* »<sup>9</sup>

---

<sup>6</sup> Idem

<sup>7</sup> Idem

<sup>8</sup> Idem

<sup>9</sup> Idem

## 2. Revue de la littérature et cadre juridique des lois sur les femmes au Tchad

### 2.1. Revue de la littérature

Les VBG faites aux femmes est une réalité qui se vit dans beaucoup de ménages au Tchad. Elle a entraîné nombre de dislocations des familles et par là a été la cause de nombreux maux de la société.

Plusieurs auteurs ont tenté d'apporter leur contribution pour éclairer l'opinion sur la question. Cependant, les études quantitatives restent très peu disponibles et pour celles existantes, elles ne concernent que des localités spécifiques.

Pour la ville de N'Djamena, une étude a été menée dans les formations sanitaires pour mettre en exergue la question de la violence faite aux femmes. L'auteur de l'étude Mahamat KOYALTA, s'est intéressé aux structures sanitaires du secteur public et privé. Réalisé en 2010, l'étude a révélé 103 cas de violences sexuelles sur des mineures et des femmes. Il faut noter que cette étude s'est particulièrement intéressé aux viols en mettant en exergue les conséquences désastreuses pour les victimes.

En 2014, une enquête a été réalisée par l'Association Action socioéconomique en faveur des Femmes Démunies et Orphelins de VIH-Sida dans trois quartiers de la ville de N'Djamena. Elle s'est concentrée uniquement sur les formes de violences physiques que subissent les femmes. Elle a révélé que les violences physiques répertoriées sont à 45% des coups et blessures ; 25% des coups de pieds ; 26% des coups avec objet.

Sur le plan juridique, MOTOYAM et DEYO ont posé dans une contribution sur la question du statut juridique et socioculturel de la femme tchadienne<sup>10</sup>. Viennent ensuite l'étude de la CELIAF<sup>11</sup>, du FNUAP<sup>12</sup>, INTERMON-OXFAM<sup>13</sup>. Toutes ces études ont eu pour but de faire un état des lieux de la situation de la femme au Tchad. Elles ont révélé les différentes formes de discriminations subies par les femmes ainsi que les pratiques traditionnelles et religieuses contraires aux dispositions réglementaires et aux lois écrites. La coexistence du droit coutumier et du code civil a été également signalée dans ces différentes études, comme principale difficulté pour l'application des lois et dispositions permettant de lutter efficacement contre les différentes discriminations à l'égard des femmes.

### 2.2. Cadre juridique en faveur des femmes au Tchad

En matière de bases normatives, le Tchad s'est doté d'un arsenal juridique pour contrer le fléau. On peut citer entre autre :

- ✓ La Constitution du 04 mai 2018 révisée en 2020 dans son préambule réaffirme les principes de la déclaration des droits de l'Homme et consacre les droits et libertés reconnus à tous les Tchadiens sans distinction : « la personne humaine est sacrée et inviolable »

---

<sup>10</sup> MOTOYAM, M et DEYO, J, Le statut juridique et socioculturel de la femme au Tchad, Rapport d'Etude, inédit, 2004

<sup>11</sup> CELIAF, Etude sur le genre et les politiques nationale, Rapport d'Etude, 2007

<sup>12</sup> FNUAP, Analyse documentaire sur les violences sur le genre au Tchad, 2010

<sup>13</sup> INTERMON-OXFAM, Violence à l'égard des femmes. Etudes documentaires et analyses des violences subies par les femmes au Tchad, 2010

- ✓ Le code civil de 1958 en vigueur au Tchad : réduction des inégalités considérées comme violence et de certaines pratiques coutumières néfastes
- ✓ L'Ordonnance N°3/INT/ADG du 2 juin 1961 réglementant l'état civil dans le territoire de la République du Tchad.
- ✓ La loi n° 006/PR/2002 du 18 Avril 2002 portant promotion de la Santé de la Reproduction interdit les mutilations génitales féminines (MGF), les mariages forcés, les violences domestiques et les sévices sexuels
- ✓ La loi no.029/PR/2015 sur l'interdiction du mariage des enfants.
- ✓ Loi 16/PR/2006 portant orientation du système éducatif tchadien.
- ✓ La Loi 019/PR/2007 portant lutte contre le VIH/SIDA/IST et protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA
- ✓ La loi n°2017-01 du 8 mai 2017 portant Code pénal
- ✓ La loi N° 038/PR/96 du 11 décembre 1996 portant code de travail.

En effet, la Constitution du 04 mai 2018 révisée a réaffirmé l'égalité des sexes et impose une obligation à l'Etat de veiller à l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et d'assurer la protection de ses droits dans les domaines de la vie privée et publique.

Le gouvernement Tchadien à travers la loi n° 19/PR/1995 de 1995 dite loi de la Déclaration de la politique d'intégration de la femme au développement (DPIFD) s'est orienté vertigineusement sur la question de la femme. Cela s'est poursuivi par l'adoption en 1996 par la loi n°038/PR/96 du 11 décembre 1996 portant Code du Travail qui prévoit un ensemble de dispositions juridiques y compris l'interdiction de la discrimination basée sur le genre (recrutement, avancement promotion rémunération), article 6.

Sur le plan de la santé, la loi sur la santé de reproduction (loi n°006/PR/2002 du 15 avril 2002 portant promotion de la santé de reproduction) interdit les formes de violences telles que les mutilations génitales féminines (MGF), les mariages précoces, les violences domestiques et les violences sexuelles (article 9). Elle consacre l'égalité en matière de santé de reproduction sans discrimination fondée sur le sexe (article 3). Cette loi a prévu également le droit pour les femmes de discuter des questions concernant la santé de reproduction (article 4), d'accéder à l'information et l'éducation (article 6) et de bénéficier de soins de la meilleure qualité possible (article 7). Mieux, en 2007 la loi portant sur la protection des droits des personnes vivant avec le VIH à apporter une contribution et une protection des personnes vivant avec le VIH et surtout les femmes.

Le problème de mariage des enfants récurrents dans le pays, lui a été réglé par l'ordonnance n°06/PR/2015 du 14 mars 2015 portant interdiction du mariage d'enfant. Cette ordonnance a été ratifiée par la n°029/PR/2015 du 21 juillet 2015. Cette loi fixe l'âge légal du mariage à 18 ans révolus<sup>14</sup> (article 2) et prévoit de lourdes peines d'emprisonnement (de cinq à dix ans et une amende de 500.000 à 5.000.000 de francs CFA (article 4). Aussi, l'ordonnance punit de mêmes peines la personne qui contraint un enfant à se marier (article 4) ainsi que l'autorité civile, traditionnelle ou religieuse qui célébrerait un tel mariage (article 5). En plus récemment, la loi n°2017-01 du 8 mai

---

<sup>14</sup> Notons qu'avant l'intervention de cette ordonnance, l'âge légal du mariage était fixé à 15 ans révolus pour la femme et 18 ans pour l'homme ; article 144 du Code Civil

2017 portant Code pénal qui punit notamment le harcèlement sexuel (article 341), violence domestique (article 342), l'inceste (article 353), le viol (article 349), et tout abus ou exploitation sexuels à l'encontre d'un mineur (353 à 364). Une innovation majeure contenue dans la loi<sup>15</sup> est l'acceptation de l'avortement médicalisé en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste ou lorsque la grossesse met en danger la santé mentale ou physique ou la vie de la mère ou celle du fœtus (article 358 al. 2). Et l'adoption de la Politique nationale sur le genre en septembre 2017

Sur le plan international, le Tchad a réalisé beaucoup d'efforts pour se conformer aux normes internationales en matière de VBG. Plusieurs instruments ont été ratifiés pour la protection et la promotion des droits humains en général et ceux spécifiquement portant sur les droits de la femme en particulier. Nous soulignons à titre indicatif la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1977), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1995), la Convention sur les Droits de l'Enfant (1990), la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (adhésion du Tchad en 1995), la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et son Protocole relatif aux droits des femmes (signé en 2004 mais pas ratifié), la Charte africaine pour le Bien-Etre de l'Enfant (2000), le Protocole de Maputo relatif aux droits des femmes en Afrique, etc.

Au regard du contexte décrit, l'on peut dire que des efforts ont été fournis. Toutefois, ces derniers peinent à trouver un ancrage au contexte local de certaines réalités propres à chaque localité. C'est pourquoi répertorier et décrire les différentes formes de VBG faites aux femmes, permettra de mieux les combattre et de d'obtenir des résultats concrets.

---

<sup>15</sup> Pour mémoire la loi n° 006/PR/2002 n'autorise l'interruption thérapeutique de la grossesse que dans des cas limités.

### 3. Démarche Méthodologique

Pour réaliser la présente étude, plusieurs étapes ont été observées pour en garantir la qualité scientifique. De la revue documentaire à la collecte et au traitement des données, le processus a suivi les règles requises en la matière.

#### 3.1. Recherche documentaire

La phase préparatoire a permis d'harmoniser les connaissances et la compréhension sur la mission et la méthodologie proposée. Elle a conduit à la finalisation du plan de sondage, de la stratégie d'intervention puis à l'amélioration des outils de collecte (questionnaire) et d'analyse des données. Un rapport de démarrage a été soumis à la fin de cette étape. Lors de cette mise au point, il a été retenu ensemble avec le commanditaire les différentes informations à recueillir pour renseigner les résultats attendus de l'étude.

La formation des agents de collecte des données a permis de garantir la bonne qualité des données. Elle s'est focalisée sur la note méthodologique, les techniques, les outils, la stratégie de collectes des données et la traductibilité des termes à employer pour la compréhension du message.

#### 3.2. Echantillonnage et collecte de données

Il existe des critères statistiques pour tirer la taille de l'échantillon à enquêter pour s'assurer de la fiabilité des résultats. Pour la présente étude, différents scénarios d'échantillonnage ont été proposés. Au final, le plus adapté était l'échantillonnage au jugé, c'est-à-dire un échantillonnage qui consiste à fixer la taille de l'échantillon en prenant en compte la réalité de terrain, la complexité du thème et d'autres considérations pratiques. Car le grand écart de démographie entre les localités de l'étude causerait un déséquilibre pour tout échantillonnage au quota. De même qu'identifier les provinces comme strate a abouti au même constat. Certaines localités se retrouveraient avec moins de 10 enquêtés ou moins de 10% de l'échantillon de la province. La particularité des VBG (très présente en contexte rural) fait qu'obéir à cette démarche empêcherait l'étude de capter les informations là où il faut. Interviewer moins de personne en zone rurale qu'urbaine dans le contexte tchadien des VBG fausserait les données collectées. Considérant tous ces facteurs, l'échantillonnage au jugé apparaît comme le meilleur pour ce cas de figure.

L'échantillonnage au jugé qui permet de fixer la taille de l'échantillon en tenant compte du contexte, a été finalement retenu au détriment d'un échantillonnage par quota. Pour chaque localité, 100 ménages ont été enquêtés. Les zones abritant les réfugiés ont vu la taille de l'échantillon doublé pour prendre en compte les réalités de cette catégorie. Cette stratégie permet également une comparaison des différentes tendances entre les localités. La phase de collecte de données a été réalisée en respectant l'échantillonnage retenu.

Les ménages enquêtés ont été sélectionnés sur une base aléatoire en appliquant le principe de la bouteille dans chaque zone de dénombrement. En effet, les localités sont divisées en zone de dénombrement qui constitue un regroupement d'au moins 200 ménages. Pour notre étude, nous avons divisé chaque localité en quatre zones de dénombrement. Dans chaque zone de dénombrement, lorsque la bouteille tournée s'arrête et indique une direction, les ménages de cette direction sont interviewés en respectant le pas requis (le pas est le rapport de la taille à enquêter dans la localité sur la taille à enquêter dans la zone de dénombrement). Ceci permet de ne pas interviewer des ménages proches. Ce qui assure une bonne couverture aréolaire de la localité.

Le questionnaire a été administré par des agents déjà rompus aux techniques de collecte mais qui ont été en plus formés sur la thématique, les concepts des VBG et les différentes manières d'aborder chaque question. Ces agents ont interviewé dans chaque ménage une femme et un homme (lorsqu'il

y en a et qu'il est disponible). Les interviews se sont déroulées à tour de rôle (femme puis homme) dans les ménages à l'écart des autres membres du ménage. Le questionnaire a été déroulé à chaque enquêté après que cette ou ce dernier ait consenti à y répondre. Il faut noter que l'enquête s'est déroulée sur tablette et que les réponses ont été automatiquement enregistrées sur la tablette pendant l'interview.

### 3.3. Traitement et analyse de données

Les informations recueillies à travers la collecte ont été compilées et épurées pour constituer la base de données de l'étude. Le traitement de cette base a permis de tirer les tendances des différentes catégories de violences recherchées. L'analyse de ces informations constitue le présent rapport.

## 4. Résultats de l'étude

Au Tchad, les statistiques des VBG sont rares car elles ne sont pas répertoriées de façon systématique par l'administration. Les présents résultats concernent la zone d'étude et ne peuvent être extrapolés.

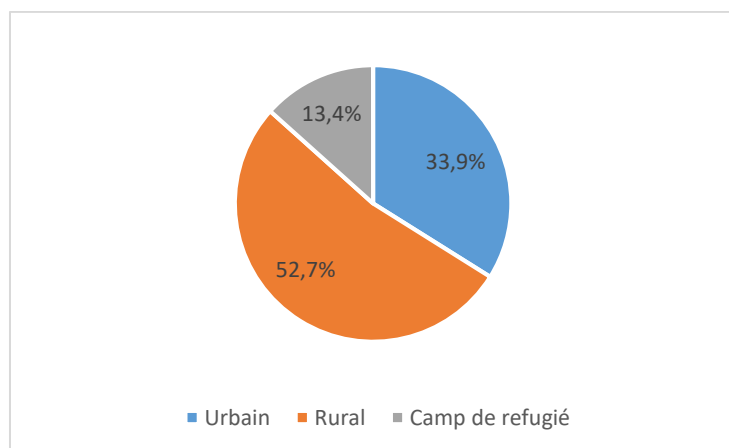
### 4.1. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

Au total l'enquête a interviewé 2088 ménages dans lesquels 1403 hommes ont pu donner leur opinion sur le phénomène des VBG. Rappelons que dans les 2088 ménages, ce sont les femmes qui ont été interviewées en premier lieu (elles sont les principales cibles de l'enquête). Ensuite, selon la disponibilité des hommes dans le ménage, l'un d'entre eux est interviewé pour donner son opinion.

Tableau 1: Milieu de résidence des enquêtés

	Nombre	Pourcentage
Urbain	708	33,9%
Rural	1101	52,7%
Camp de réfugié	279	13,4%
Total	2088	100%

Figure 1: Répartition des enquêtés par milieu de résidence



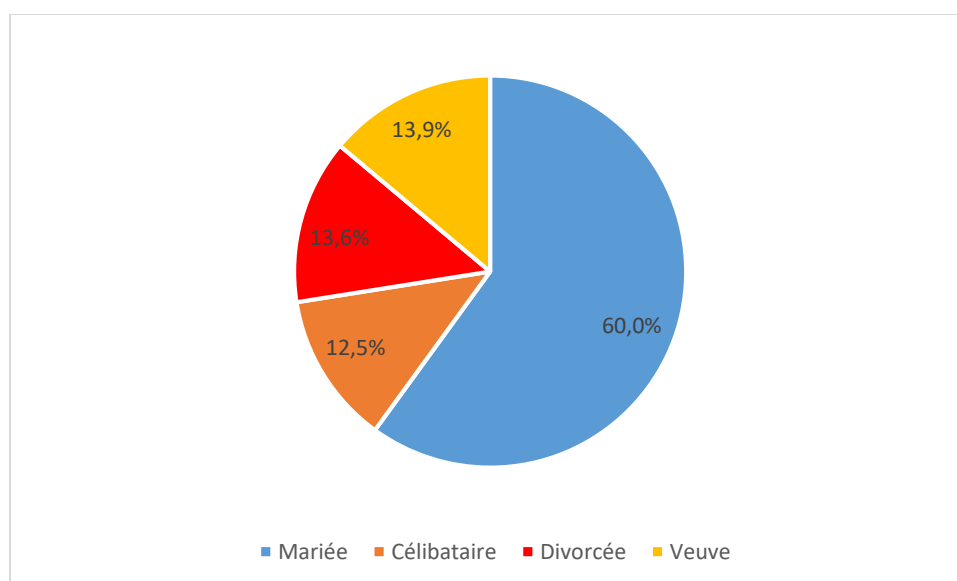
La répartition en terme de milieu de résidence des enquêtés nous renseigne que 33,9% habitent en milieu urbain, 52,7% en milieu rural et 13,4% dans un camp de réfugié. Il faut noter que seuls les chefs-lieux des provinces ont été considérés comme milieu urbain. Les autres localités bien qu'elles soient des chefs-lieux des départements ont été comptés comme milieux ruraux. Les camps de réfugiés sont ceux de Maro, Goré et Haraze.

Tableau 2: Répartition des enquêtés par localité

Localités	Nombre de ménages enquêtés	Proportion par localité
Moundou	85	4,1%
Benoye	89	4,3%
Mbainamar	96	4,6%
Doba	93	4,5%
Bebidja	116	5,6%
Gore	208	10,0%
Sarh	110	5,3%
Danamadji	96	4,6%
Maro	185	8,9%
Kyabe	82	3,9%
Koumra	97	4,6%
Moissala	108	5,2%
Bedjondo	113	5,4%
N'Djamena	223	10,7%
Antiman	100	4,8%
Aboudeia	96	4,6%
Haraze	191	9,1%
Total	2088	100,0%

De cette répartition de l'échantillon enquêtés 80,8% sont des ménages hôtes<sup>16</sup>. Les ménages ayant le statut de réfugiés représentent 15,5% de l'échantillon, les retournés 1,2% et les déplacés 2,5%. Cette répartition montre que tous les réfugiés ne sont pas dans les camps de réfugiés.

Figure 2: Statut matrimonial des enquêtées



<sup>16</sup> Des autochtones ou résidents de la localité

Le statut matrimonial des enquêtées nous renseigne que 60% des femmes enquêtées sont mariées, 12,5% sont célibataires, 13,6% sont divorcées et 13,9% sont veuves.

Ces femmes ont comme activité principale le commerce de détails constitués des petits étals ou de boutique (32,4%), 21,2% d'entre elles sont des femmes au foyer, 16,3% pratiquent l'agriculture, 8,3% sont des élèves, 6,8% sont des employés (ou fonctionnaires), 10,1% se disent sans emploi ou à leur propre compte.

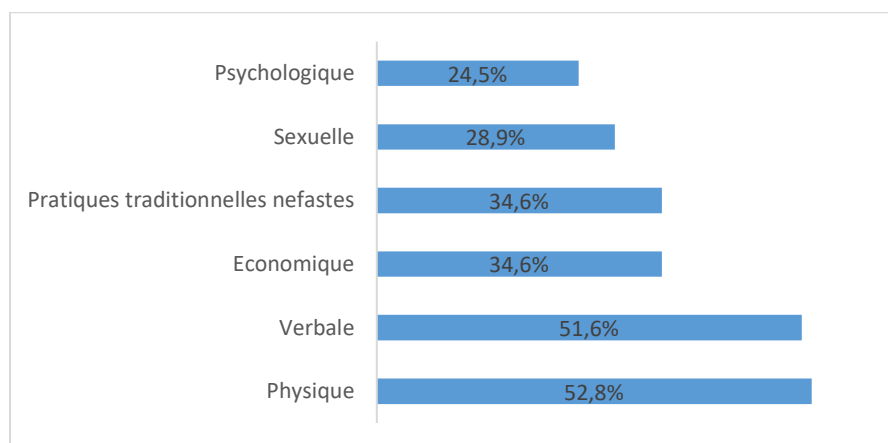
#### 4.2. Principaux types de VBG subies par les femmes

Cette partie relate les différentes formes de VBG subies par les femmes les six derniers mois précédents l'enquête. Une question a été posée au préalable pour appréhender l'opinion des enquêtées sur les VBG. A cette question, 79,6% d'entre elles affirment connaître le concept de VBG à travers les campagnes de sensibilisation (27,3%), les médias (26,8%), de bouche à oreille (36,3%), l'école (5,7%) ou d'autres moyens (3,9%).

Sur le plan personnel, 1098 enquêtées sur 2088 soit 52,6% affirment avoir directement subies des VBG ces six derniers mois. Parmi les 990 restantes n'ayant pas subies directement de VBG, 50,4% d'entre elles affirment connaître une personne ayant subies des VBG les six derniers mois précédents l'enquête.

Au total 1597 enquêtées (1098 directes et 499 indirectes) ont permis de classer les VBG les plus subies. Il faut noter que certaines victimes ont subies plus d'une VBG (la question est à choix multiple) ce qui fait que la somme dépasse les 100%. On obtient la répartition suivante :

Figure 3: Types des VBG subies

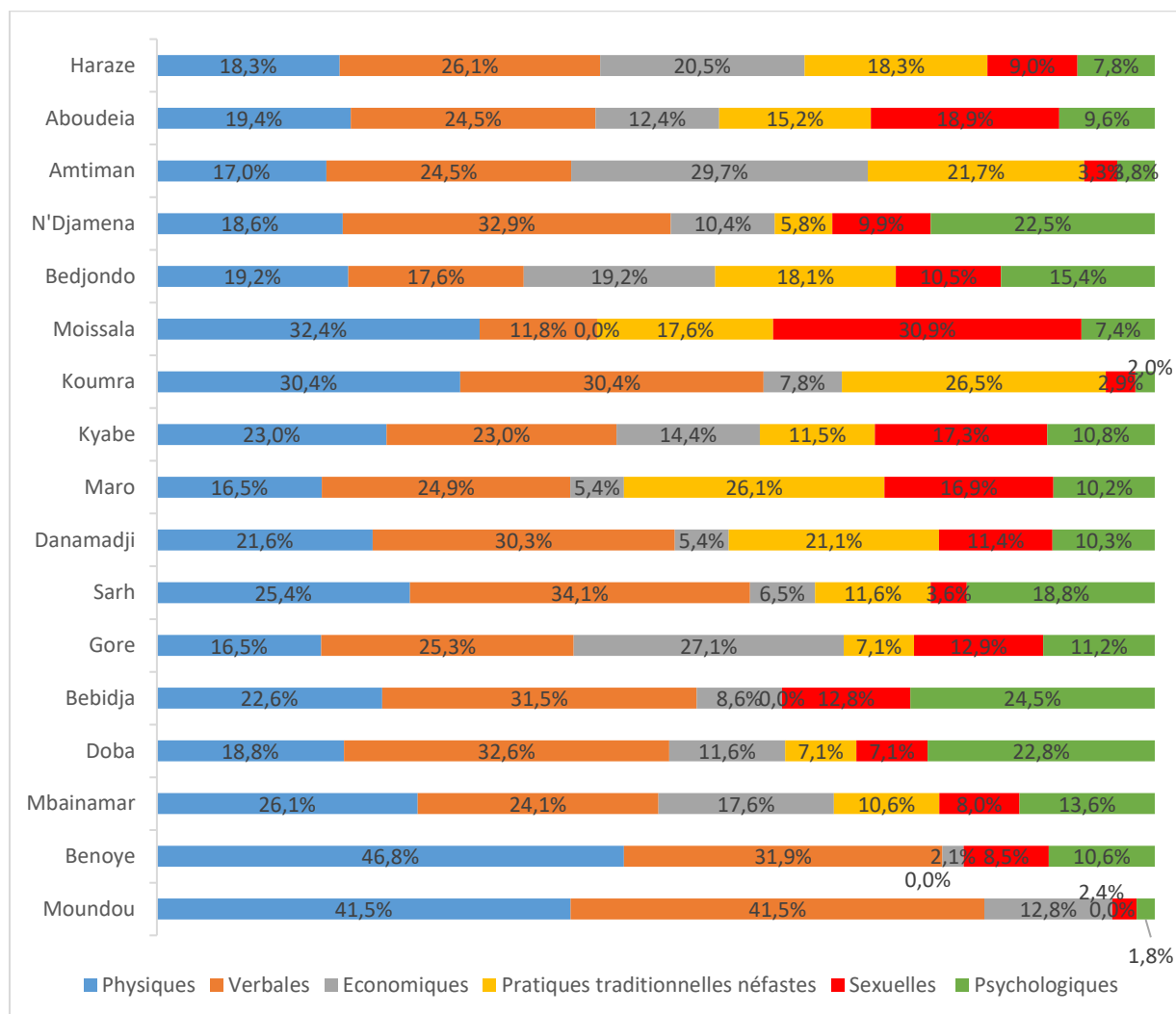


Les violences physiques arrivent en tête des VBG subies par les femmes avec 52,8% des réponses, elles sont suivies des violences verbales 51,6%, des violences économiques 34,6% ensuite des pratiques traditionnelles néfaste 34,6%. Contrairement à l'appréhension populaire, les violences sexuelles représentent 28,9% des réponses tandis que les violences psychologiques, elles constituent 24,5% des réponses.



Les différents types de VBG répertoriés n'ont pas la même ampleur par localité. Certaines sont prépondérantes dans une localité et insignifiante dans une autre. Ainsi, pour chaque localité on a les proportions suivantes :

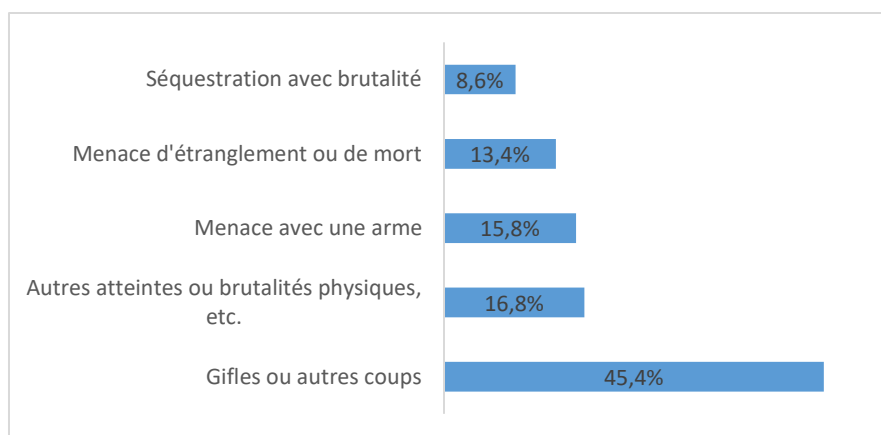
Figure 4: Proportion des VBG par localité



La figure permet de voir qu'effectivement pour toutes les localités, les violences physiques prédominent et sont suivies des violences verbales. Les autres types de VBG sont aussi importantes mais avec un ordre d'importance variant d'une localité à une autre. Ce qui permet d'orienter les actions à mener suivant le type de VBG à endiguer.

Ces différentes formes de violences ont été classées ensuite par types. Ce qui a permis d'obtenir le genre de violence effectivement subie par la victime pour chaque type de VBG subie.

Figure 5: Répartition des formes des violences physiques



Pour savoir spécifiquement quelle forme de violence physique a subi la victime, il a été accordé aux 844 enquêtées affirmant avoir subi ces types de violence, la possibilité de faire trois choix. Au total elles ont fait 1600 choix pour indiquer les différentes formes de violences qu'elles ont subies.

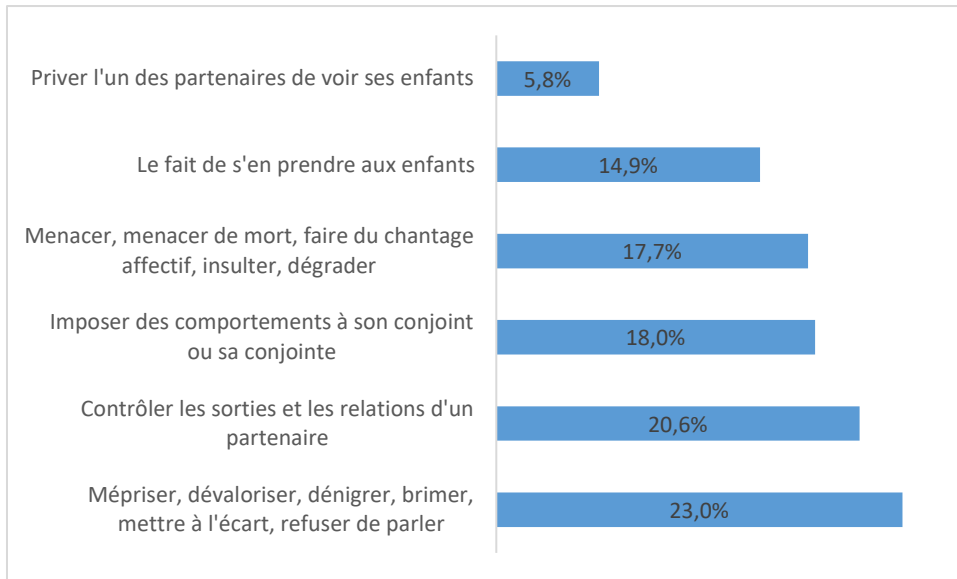
Ainsi, les gifles ou autres coups avec 45,4% arrivent en tête. Ils sont suivis d'autres atteintes ou brutalité physiques (16,8%), des menaces avec arme (blanche et ou à feu) avec 15,8% ; des menaces d'étranglement ou de mort (13,4%) et des séquestrations avec brutalité (8,6%).

Ces violences physiques subies par les femmes sont pour la plupart des violences domestiques suite à des disputes de couple. L'alcoolisme des hommes est souvent la cause de ces violences. Certaines communautés acceptent également les bastonnades des femmes comme moyen de correction en cas de « têtutesse » de cette dernière. La correction des enfants est toujours admise (en milieu rural) et cause souvent des abus de la part des parents sur leurs propres enfants ; car dans la colère, certains parents tapent sur les enfants allant jusqu'à les blesser. Il n'y a souvent pas de tolérance à l'égard des enfants de sexe féminin, ce qui fait d'elles des parfaites victimes de violences de la part de leurs parents.

Dans les localités rurales, les jours de marché hebdomadaire sont souvent l'occasion des violences physiques sur les femmes. Les altercations et l'état d'ébriété engendrent des bagarres soit avec des inconnus soit avec des clients (pour les femmes exerçant un petit commerce ces jours de marché).

Pour les violences verbales, 99,6% des enquêtées (1078 au total) ont affirmé en avoir subi, disent qu'il s'agit des propos de nature malveillante, agressives ou blessantes. Les femmes considérées comme « sexe faible », subissent des injures répétées de la part de leur conjoint. Le faible niveau d'éducation fait que les hommes sont restés ancrés à leur tradition. Ils déversent toutes leurs frustrations sur leurs femmes. Le fait d'avoir doté la femme fait que certains hommes les considèrent comme des acquis et cette considération est à l'origine de nombreuses violences verbales qui finissent toujours par des bastonnades.

Figure 6: Répartition des formes de violences psychologiques

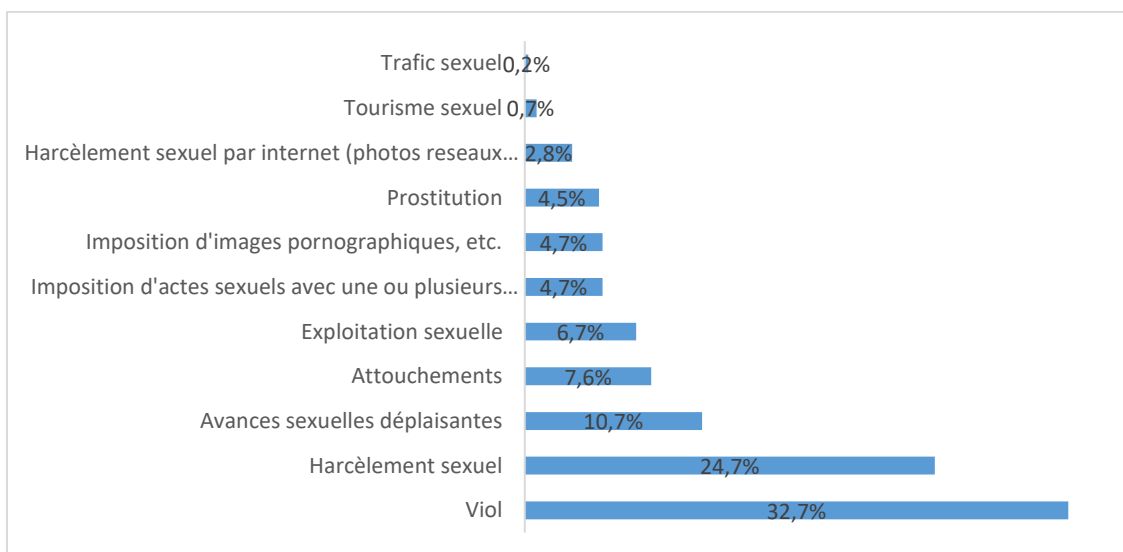


En matière de violences psychologiques, les 511 enquêtées qui ont affirmé en subir ont eu trois choix pour indiquer la forme sur laquelle elles ont subi ce type de violences. Au total, elles ont fait 1031 choix qui ont permis de classer la forme la plus répandue.

L'attitude de « mépriser, dévaloriser, dénigrer, brimer, mettre à l'écart, refuser de parler » est la plus subie par les femmes avec 23% du total des choix des victimes. Le « contrôle des sorties et des relations du partenaire » suit avec (20,6%). « Imposer des attitudes à tenir par la conjointe » (18%), les « menaces simples, menaces de mort, le chantage affectif, les insultes etc. » (17,7%) et le fait de s'en prendre aux enfants (14,9%) constituent un deuxième groupe des formes de VBG psychologique subi par les femmes. Le fait de priver la partenaire de voir ses enfants ne fait que 5,8% des choix mais reste aussi une forme de VBG psychologique non négligeable.

De façon générale, les violences psychologiques sont silencieuses. Ce sont les résultats de toutes les frustrations de la vie domestiques familiales. La polygamie très répandue dans les localités enquêtées en est une cause.

Figure 7: Répartition des formes de violences sexuelles

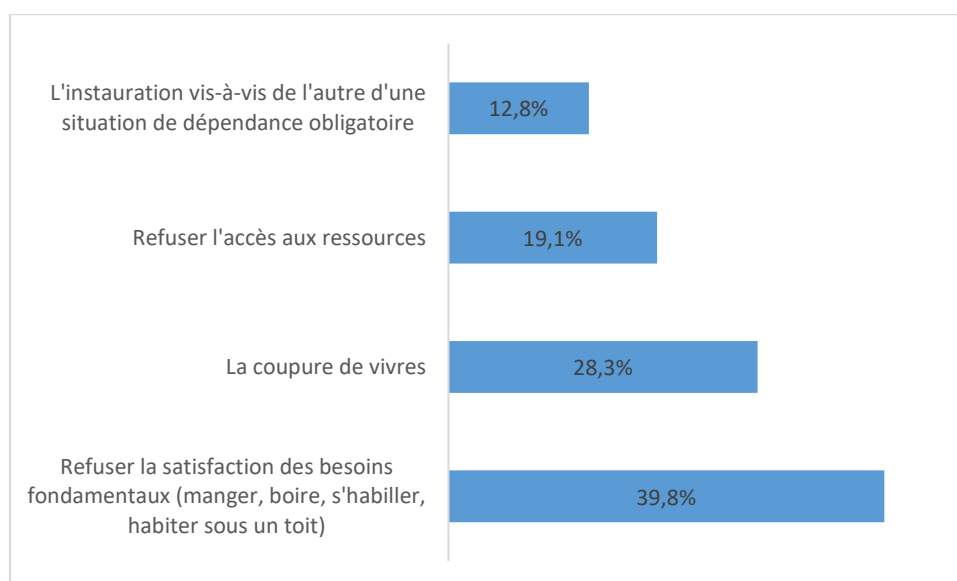


Pour les VBG sexuelles, 461 enquêtées ont dit l'avoir subi. En ayant chacune la possibilité de faire trois choix parmi les différentes formes de VBG sexuelles, 984 choix ont été faits et ils ont permis d'obtenir la répartition ci haut.

Le viol (32,7%), le harcèlement sexuel (24,7%) et les avances sexuelles déplaisantes (10,7%) sont les formes les plus répandues des VBG de type sexuelles. Suit un deuxième groupe constitué des attouchements (7,6%), de l'exploitation sexuelle (6,7%), de l'imposition d'actes sexuels avec une ou plusieurs personnes (4,7%), de l'imposition d'images pornographiques (4,7%), de la prostitution (4,5%) et du harcèlement sexuel par internet (2,8%). Un troisième groupe avec des proportions faibles englobent également les VBG sexuelles. Ce sont le tourisme sexuel (0,7%) et le trafic sexuel (0,2%).

Les violences sexuelles sont la plupart du temps sous-entendu par le viol. Ce qui fait que les différentes formes ne sont pas bien comprises par les enquêtées. Aussi, pour le cas du viol, les viols domestiques ne sont pas encore appréhendés par la conscience populaire. Les cas de viol dont on parle ici sont les cas où des hommes vont avec d'autres femmes avec qui ils ne sont pas mariés. Toutefois, il existe de nombreux cas de viol domestique puisque le mari ou les jeunes hommes de la maison couchent de force avec les petites filles du ménage. Les cas de viol sont de plus en plus prépondérant en milieu rural.

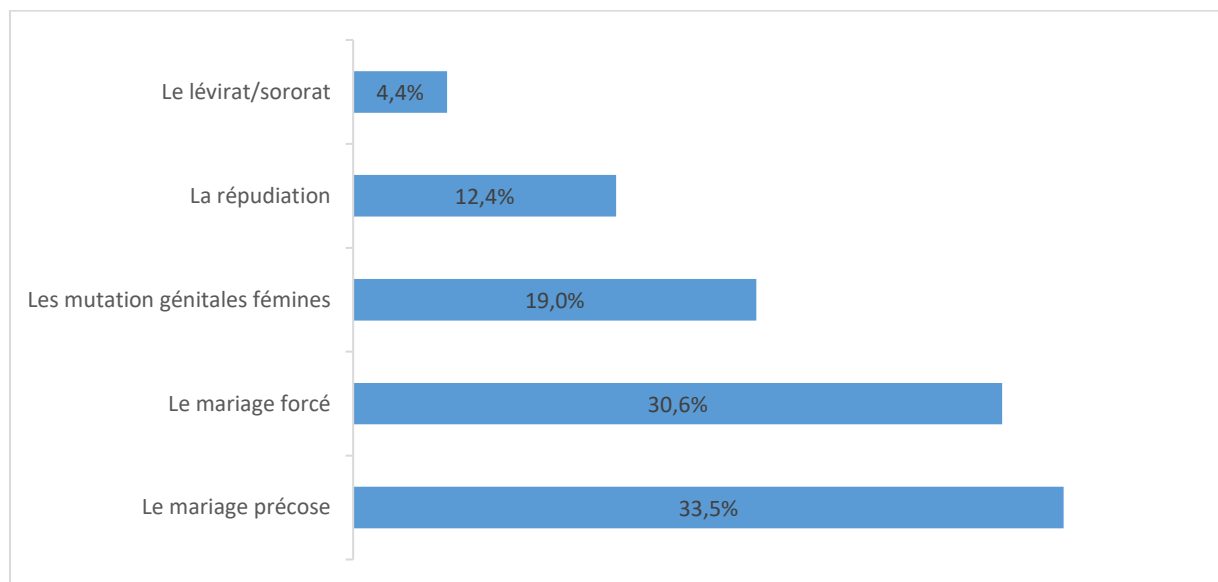
Figure 8: Répartition des formes de violences économiques



Au total 1012 choix ont été faits par les 553 enquêtées qui ont affirmé avoir subi des VBG économiques. Le refus de satisfaire les besoins fondamentaux du partenaire (manger, boire, s'habiller, habiter sous un toit décent) arrive en tête des violences économiques avec 39,8% du total des choix faits. La coupure des vivres (28,3%) est une autre forme de violence économique subie par les 553 enquêtées. Le refus au partenaire d'accéder aux ressources (19,1%) et l'instauration vis-à-vis de l'autre d'une situation de dépendance obligatoire (12,8%) sont également des formes de VBG économiques subies par les femmes.

Les hommes exercent cette pression économique comme vengeance sur les femmes après une dispute. En milieu rural, dans certaines communautés, les femmes doivent avoir l'autorisation du mari avant d'exercer une activité. Toutefois, cette tendance tend à disparaître même en milieu rural car de plus en plus de femmes exercent une activité génératrice de revenu. Cependant dans certains cas, ce revenu profite plus à l'homme, car ce dernier le confisque.

Figure 9: Formes de pratiques traditionnelles néfastes



En matière de pratiques traditionnelles néfastes, les choix multiples des différentes formes proposées aux 552 enquêtées (ayant répondu par l'affirmative avoir subi des VBG de ce type) ont permis d'hierarchiser les formes des VBG les plus répandues pour cette catégorie.

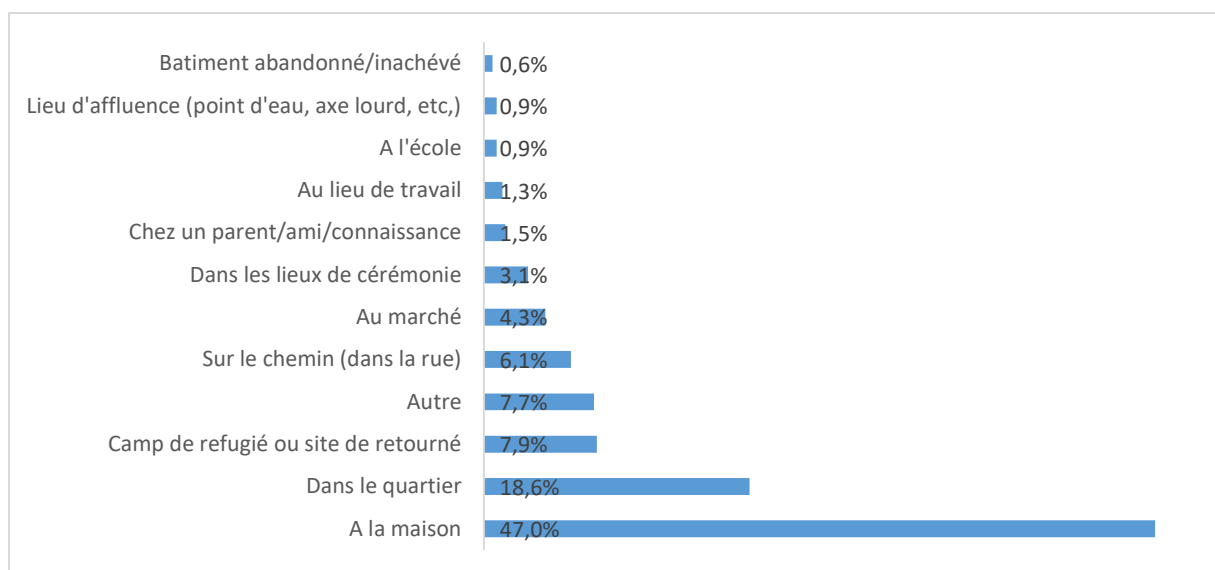
Le mariage précoce (33,5%) et le mariage forcé (30,6%) sont les formes les plus importantes des VBG des pratiques traditionnelles néfastes subies par les victimes. Les mutilations génitales féminines (19%) et la répudiation (12,4%) sont aussi importantes parmi les violences subies par les femmes. La pratique du lévirat/sororat (4,4%) est également considéré par ces dernières comme des violences subies.

#### 4.3. Circonstances et lieux de survenance et caractéristiques des auteurs

Afin de mieux orienter les actions du projet dans la prévention, la connaissance de certains déterminants est primordial. Ainsi, des questions sur les circonstances, les lieux et le profil de l'auteur ont été posées. Elles ont permis d'obtenir des informations pertinentes.

En cherchant à comprendre à quelle occasion la violence a eu lieu, les répondantes affirment que dans 67,5% des cas c'était à un jour ou moment ordinaire. Les autres circonstances de survenance des cas de VBG sont les jours de marchés (8,3%) pour la plupart des zones rurales, lors des cérémonies festives (6,7%) telles les mariages, les baptêmes etc.

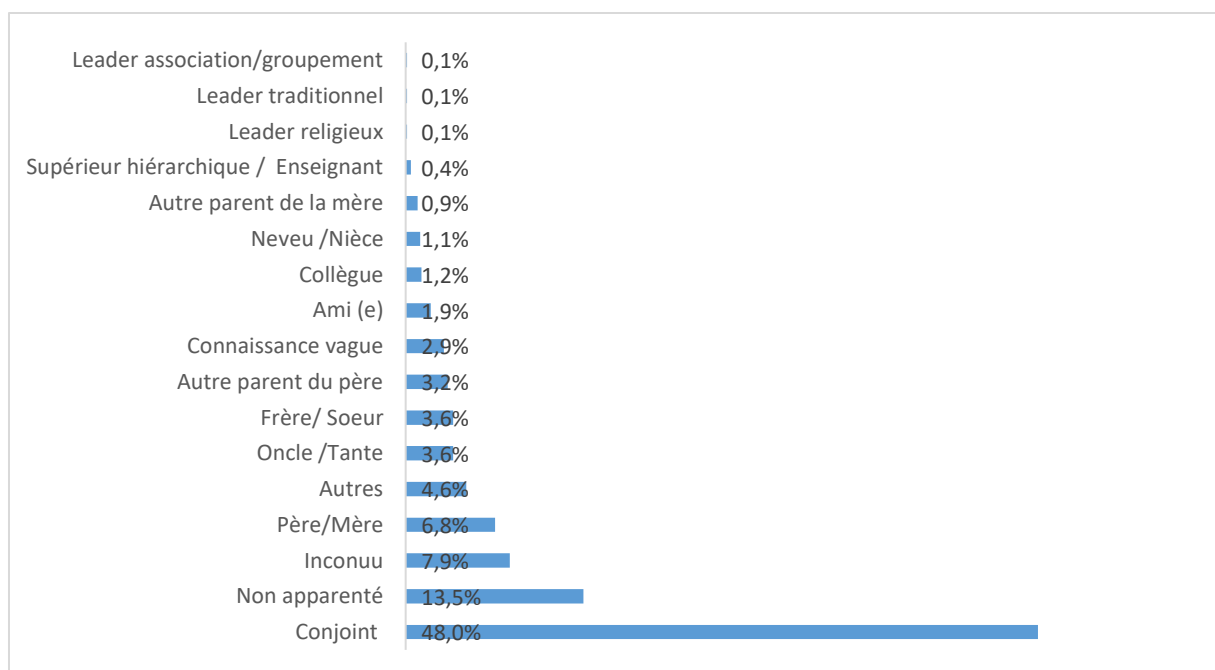
Figure 10: Lieux de survenance des VBG



La maison avec 47% des cas n'est finalement pas un havre de paix pour les femmes car elles y subissent les humiliations. Ce qui devrait orienter la sensibilisation vers les foyers. Le quartier avec 18,6% des cas, est le second lieu dans lequel les femmes sont susceptibles d'y subir des VBG. Au final, plus de 65% des VBG sont subies dans des endroits familiers des victimes.

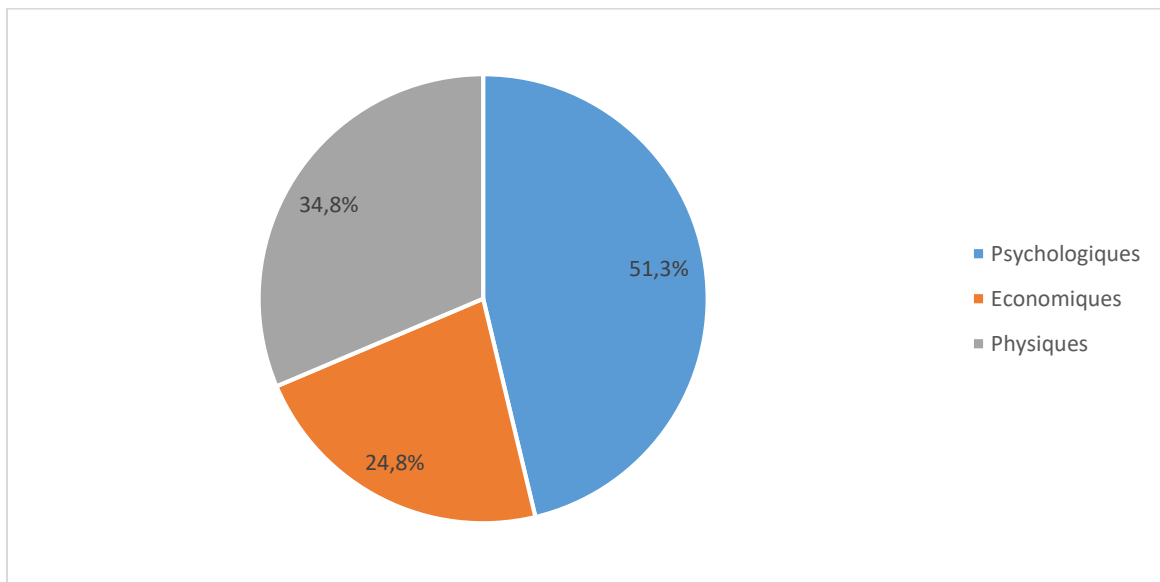
Les autres endroits où on constate ces VBG sont les camps de réfugié ou site de retourné (7,9%), sur le chemin (6,1%), au marché (4,3%), dans les lieux de cérémonie (3,1%), chez un parent ami ou connaissance (1,5%) et au lieu de travail (1,3%). Les autres endroits tels l'école (0,9%), les points d'affluence (0,9%) et le bâtiments abandonnées ou inachevés (0,6%) sont des lieux qui comportent moins de risque.

Figure 11: Les auteurs des VBG



Près de la moitié des VBG subies par les enquêtées ou des personnes qu'elles connaissent, viennent de leur conjoint (48%). Ce qui corrobore le fait que 47% des violences sont subies à la maison. Ensuite les personnes non apparentées (13,5%) et les inconnus (7,9%) constituent un autre groupe d'auteurs des VBG. Les autres membres de la famille sont également des personnes par lesquelles les VBG sont commises. Père/Mère (6,8%), Oncle/Tante (3,6%), Frère/Sœur (3,6%) etc.

Figure 12 Conséquences des VBG:



Comme conséquences des violences subies, les enquêtées touchées par les VBG (1597) ont eu plusieurs répercussions allant du physique au psychologique. Ils ont eu à choisir plusieurs réponses par personne (c'était une question à choix multiple). Parmi les réponses, les conséquences ressenties sont pour la plupart des réponses apportées aux répercussions psychologiques, elles représentent 51,3% des réponses. Les conséquences physiques elles, concernent 34,8% des réponses et celles économiques 24,8% d'entre elles.

Les conséquences psychologiques chez les victimes se manifestent par des états dépressifs, le sentiment de culpabilité, de honte, le ressenti d'être inutile, des troubles de sommeil, une inquiétude permanente etc. Les conséquences physiques, elles sont visibles. Il s'agit des blessures, fractures, transmissions de maladies, mort etc.

Sur le plan économique, les victimes ressentent un manque de confiance qui les empêchent de poursuivre leurs activités génératrices de revenus. Les coûts de santé ou les frais de justice, l'arrêt de l'activité pour une longue durée etc. ont des répercussions sur les revenus des victimes des VBG.

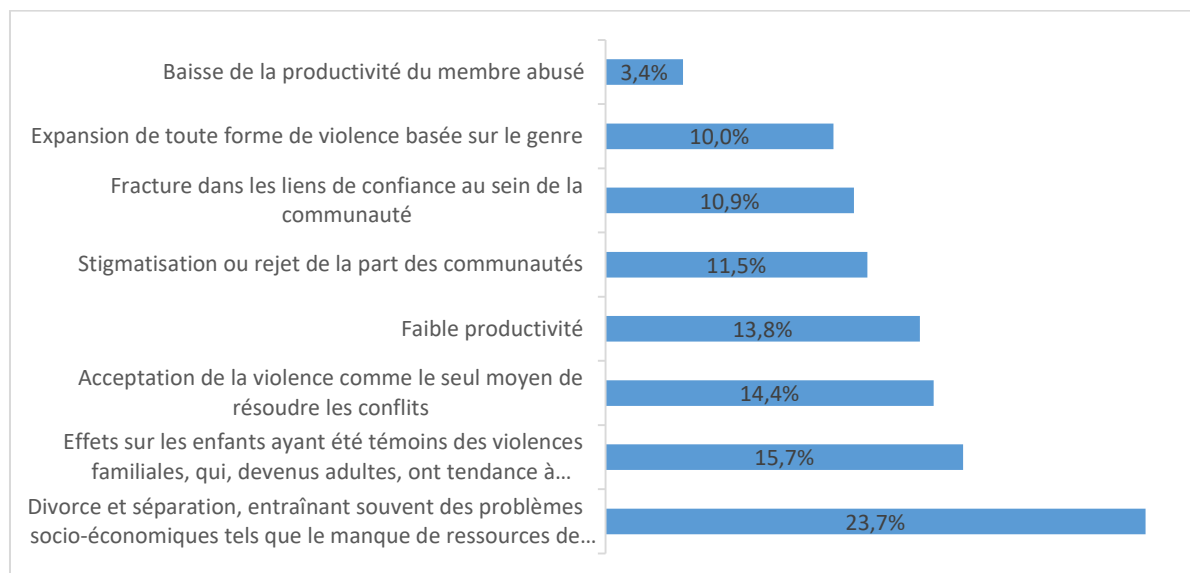
Ces proportions confirment le fait que les VBG ont avant tout des répercussions psychologiques sur les victimes, plus importantes que celles physiques. Les conséquences économiques avec plus du quart des réponses apportées sont également non négligeables sur les victimes.

Ces conséquences immédiates entraînent à long terme des impacts sur les victimes. Les personnes interviewées affirment à 23,7% que le divorce (ou la séparation) constitue le premier impact à long terme. Cette information confirme le fait que les conjoints sont les premiers auteurs des VBG sur les femmes. Cet impact entraîne d'autres plus graves car la dépendance à l'égard du conjoint fait qu'en

cas de séparation, le manque de ressources cause d'autres difficultés socio-économiques aux victimes.

L'aspect psychologique du problème des VBG se retrouve dans les impacts de ces actes. A 15,7%, les enquêtées affirment que les effets se ressentent sur les enfants ayant été témoins des violences familiales. Ces derniers une fois adulte ont tendance à reprendre ce comportement dans leur environnement.

Figure 13: Impacts des VBG



Les autres impacts sont la résignation de la victime à accepter la violence (14,4%), la stigmatisation ou le rejet par la communauté (11,5%) surtout en cas de viol, la fracture dans les liens de confiance au sein de la communauté (10,9%), la faible productivité (13,8%) sachant que les femmes sont à la racine de la production (en milieu rural, les femmes ont un rôle prépondérant dans les activités du ménage), etc.

#### 4.4. Opinions des hommes sur les VBG

Pour comprendre l'avis des hommes sur les VBG, des questions particulières leurs ont été posées pour chaque ménage enquêté dont un homme est disponible. Ainsi, les informations sur leurs connaissances réelles des VBG, leurs attitudes vis-à-vis des femmes qui s'engagent à les combattre etc. ont été recueillies.

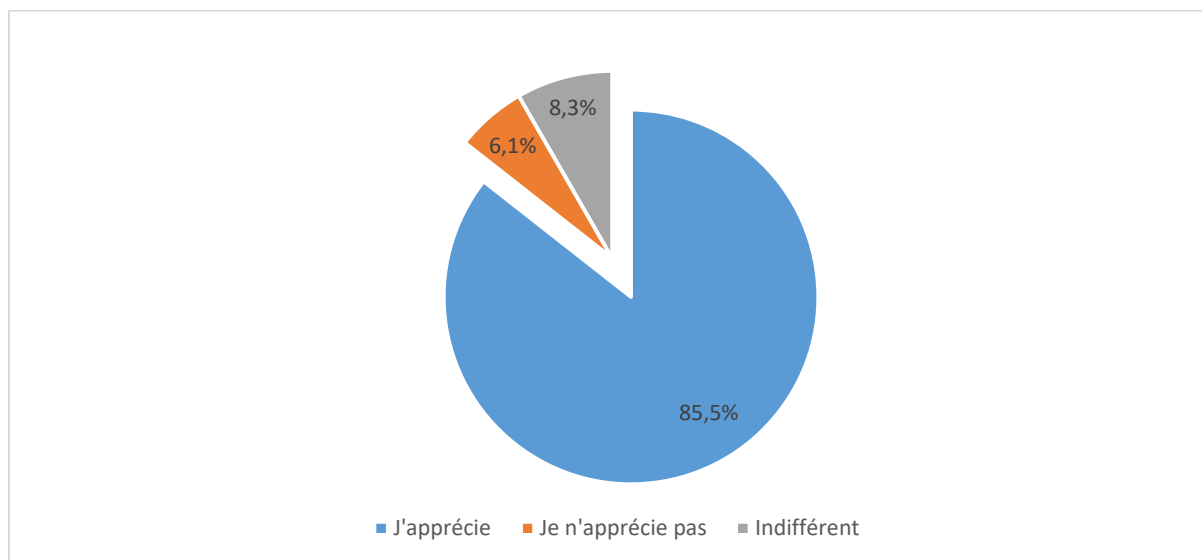
Tableau 3: Connaissance des VBG par les hommes

Proportion d'hommes disponibles et interrogés sur le total des ménages	67,2%
Proportion des hommes interrogés connaissant les VBG	85,3%
Source de connaissance des VBG par les hommes	
Médias	42,2%
Campagne de sensibilisation	26,2%
Bouche à oreille	23,6%
Ecole	7,2%



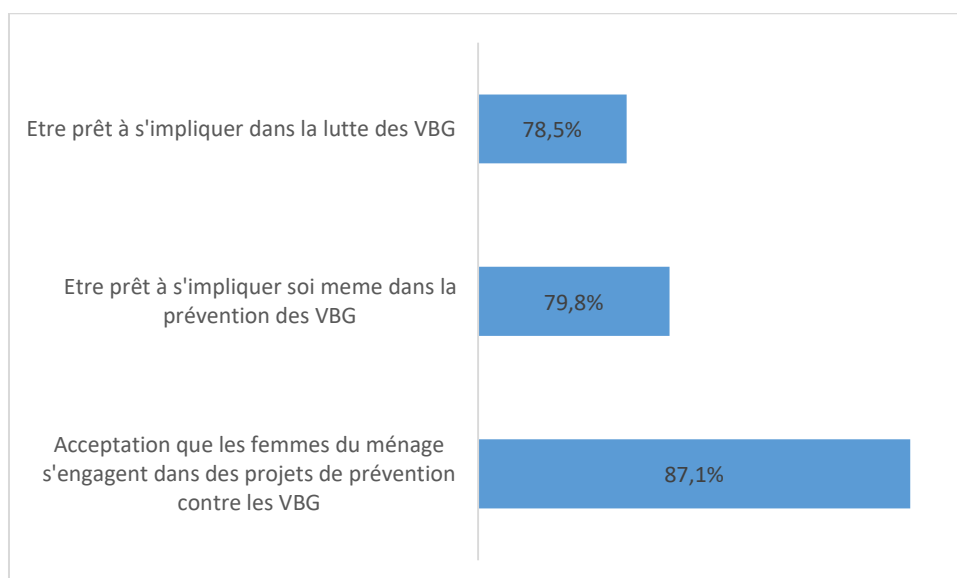
Sur les 2088 ménages enquêtés, 1403 soit 67,2% avaient des hommes disponibles qui ont répondu aux questions les concernant. A la question de savoir s'ils connaissent ce que c'est que les VBG ; 1197 d'entre eux soit 85,3% (du total des 1403) affirment connaître les VBG et en avoir entendu parlé, soit par les médias (42,2%), les campagnes de sensibilisation (26,2%), le bouche à oreille (23,6%) ou à l'école (7,2%). Tout compte fait, le sujet des VBG est bien connu par les hommes enquêtés.

Figure 14: Appréciation des hommes sur la participation des femmes à la lutte contre les VBG



La plupart des hommes interviewés disent apprécier (85,5%) la participation des femmes à la lutte contre les VBG. Ceux qui disent ne pas apprécier cette lutte représente 6,1% tandis que les indifférents sont à 8,3%. Il faut par contre nuancer ces chiffres car lors des interviews, les personnes interrogées veulent souvent bien paraître et ne répondent pas sincèrement à ces questions directes. Rappelons que la plupart des VBG sont commises à la maison dans le cadre même familial. Ces opinions bien que réellement recueillies sont à prendre avec des pincettes.

Figure 15: Opinion des hommes sur la prévention et l'engagement



Les hommes interrogés affirment à 87,1% (soit 1222) accepter que les femmes de leur ménage s'engagent dans des projets de prévention contre les VBG.

Cependant, la prudence émise par l'expert quant à la fiabilité des déclarations des enquêtés ci-dessus semblent jeter des doutes sur la fiabilité des résultats, surtout que les affirmations des hommes enquêtés n'ont justement pas été étayées par des preuves. Ainsi, pour confirmer ou infirmer les tendances et statistiques avancées avec des données crédibles, une étude complémentaire quantitativo-qualitative a été organisée au mois d'avril et mai 2022. Cette étude a porté sur un échantillon de 290 enquêtés (hommes et femmes) dans les six zones du projet sur la base d'un questionnaire/guide d'entretien figurant à l'annexe.

Pour résultats, statistiquement, sur les 290 personnes soumises à l'entretien, 245 personnes (hommes et femmes) ont répondu par l'affirmatif. Ce qui donne un pourcentage de 84,48%. Ce pourcentage est très proche du premier, à la différence que les réponses affirmatives des enquêtés dans la phase de l'étude complémentaires sont corroborées par les preuves à l'exemple de quelques déclarations suivantes :

**Femme :** *Oui ! parce que lui-même est un leader dans la lutte contre les violences basées sur le genre dans notre village. Cette implication me permet de connaître quels sont mes droits et devoirs pour mieux garantir ma dignité et aider les jeunes filles du village à bien se comporter.*

**Homme :** *Puisque moi-même je suis activiste, il faut que je donne l'autorisation à ma femme de s'engager aux côtés de ses sœurs pour mener la lutte pour un changement de comportement.*

**Homme :** *Oui j'accepte que ma femme s'engage et participe dans la communauté et sensibilise pour réduire ce phénomène qui sont : le viol, les agressions sexuelles, physiques, le mariage forcé, etc. Non à la dilapidation des ressources familiales, à la violence psychologique et émotionnelle.*

**Homme :** *Je suis un homme exemplaire, voilà pourquoi plusieurs fois je l'ai permis de participer à des formations que ça soit à N'Djaména dans le cadre de son rôle de journaliste, à Doba et même tout récemment à Bangui, dans le cadre du dialogue républicain en Centrafrique. La femme a le droit de s'exprimer librement et donner son opinion dans le projet de la famille.*

**Homme :**

*Par exemple, ma femme est SG de comité VBG dans notre camp actuel. Elle est même en formation de 1 à jours à Doba.*

**Femme :** *Mon mari n'aime pas qu'on traite les femmes comme des domestiques ni comme des animaux où l'on doit exercer des violences quotidiennes sur elles.*

**Femme :** *Oui, mon époux accepte que je m'engage dans ce projet pour la prévention des violences sur les femmes car les femmes sont beaucoup plus exposées aux violences de tout genre dans cette vie et elles sont dans la plupart des cas des victimes de premier ordre. Donc cette lutte est très indispensable pour qu'elles retrouvent leur dignité et autonomisation humaine.*

**Femme :** *Oui, il m'a autorisé à appartenir à des projets : membre de l'association Lonodji de Maro et relais communautaires des femmes juristes à Danamadji.*

**Homme** : Mon époux est le meilleur mari du monde parce qu'il n'aime pas la violence faite aux femmes. Il m'autorise à m'engager dans des projets souvent quand il y a nécessité.

**Homme** : A mon avis, j'accepte à ce que ma femme soit dans ce projet car, seul ne se suffit à lui-même. Elle permet de découvrir certaines choses qu'on ignore dans notre vie, non seulement ça, mais la connaissance acquise dans ce projet lui permettra de conseiller son entourage et aider celles qui ignorent d'après ma conception.

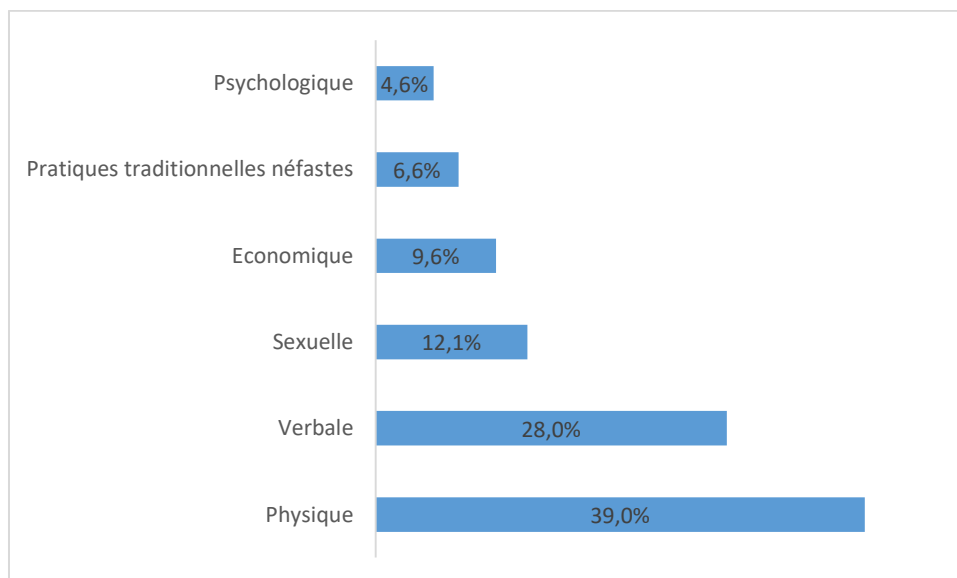
**Femme** : Mon mari est un acteur de développement, il dit souvent qu'un développement meilleur ne pourra en aucun cas exclure la femme, car elle est la pièce maîtresse. En luttant contre toutes les violences à l'égard des femmes, je me sens dans une confiance totale.

**Homme** : J'ai accepté ma femme à s'engager dans les activités en faisant la sensibilisation pour la prévention des violences sur les femmes. En plus ma femme est une animatrice, elle travaille beaucoup avec les jeunes filles et les garçons dans la promotion genre sur la violence.

**Homme** : Je l'ai permis à intégrer déjà une association qui lutte contre les VBG. Je l'aide à rédiger un projet pour un financement pour cette lutte.

Pour ce qui est de la propre implication des hommes, 79,8% disent être prêts à s'impliquer dans la prévention des VBG et 78,5% affirment être prêts à s'impliquer dans la lutte contre les VBG de façon plus active.

Figure 16: Appréciation des hommes des différents types de VBG répandues dans leur localité



Les hommes pensent que les VBG physiques (39%) et verbales (28%) sont plus répandues dans leur localité. Par contre ils estiment que les violences sexuelles (12,1%) sont plus répandues que celles économiques (9,6%). On observe donc une appréhension contraire que la réalité. Ce qui fait penser que les hommes peuvent ne pas être conscients des VBG économiques qu'ils font subir aux femmes. Une orientation de la sensibilisation pour la prise de conscience de ce genre de VBG est à faire. Il en est de même des pratiques traditionnelles néfastes et des violences psychologiques.

#### 4.5. Les organisations de la société civile dans la lutte contre les VBG

A la base de la lutte contre les VBG, les OSC sont des acteurs clés de la mise en œuvre du projet. Pour cela, elles ont été interrogées sur la mise en œuvre de leurs activités. L'affiliation au projet, l'existence d'un plan d'action, les bonnes pratiques utilisées ont été entre autres les questions posées à ces OSC.

Le questionnaire a été administré aux responsables de 254 OSC dans les différentes localités d'intervention. Sur la base d'une liste d'OSC fournie par le commanditaire, les responsables ont été contactés et conviés à une interview avec les enquêteurs. La collecte de données a eu lieu du 24 Octobre au 11 Novembre 2021. Selon la disponibilité des différents responsables des OSC, dans chaque localité les interviews se sont déroulés suivant la répartition suivante :

Tableau 4: Répartition des OSC enquêtées selon les différentes localités

Localités	Nombre d'OSC enquêtées	Proportion par localité
Moundou	11	4,33%
Benoye	2	0,79%
Mbainamar	6	2,36%
Doba	24	9,45%
Bebidja	8	3,15%
Gore	13	5,12%
Sarh	34	13,39%
Danamadji	12	4,72%
Maro	17	6,69%
Kyabe	6	2,36%
Koumra	22	8,66%
Moissala	9	3,54%
Bedjondo	3	1,18%
N'Djamena	54	21,26%
Amtiman	24	9,45%
Aboudeia	2	0,79%
Haraze	7	2,76%
Total	254	

Tableau 5: Etat des OSC interrogées

OSC interrogées affiliées au projet	72,5%
OSC interrogées disposant des plans d'action	90,9%
OSC disposant des plans d'action permettant une augmentation de la participation des bénéficiaires	88,3%

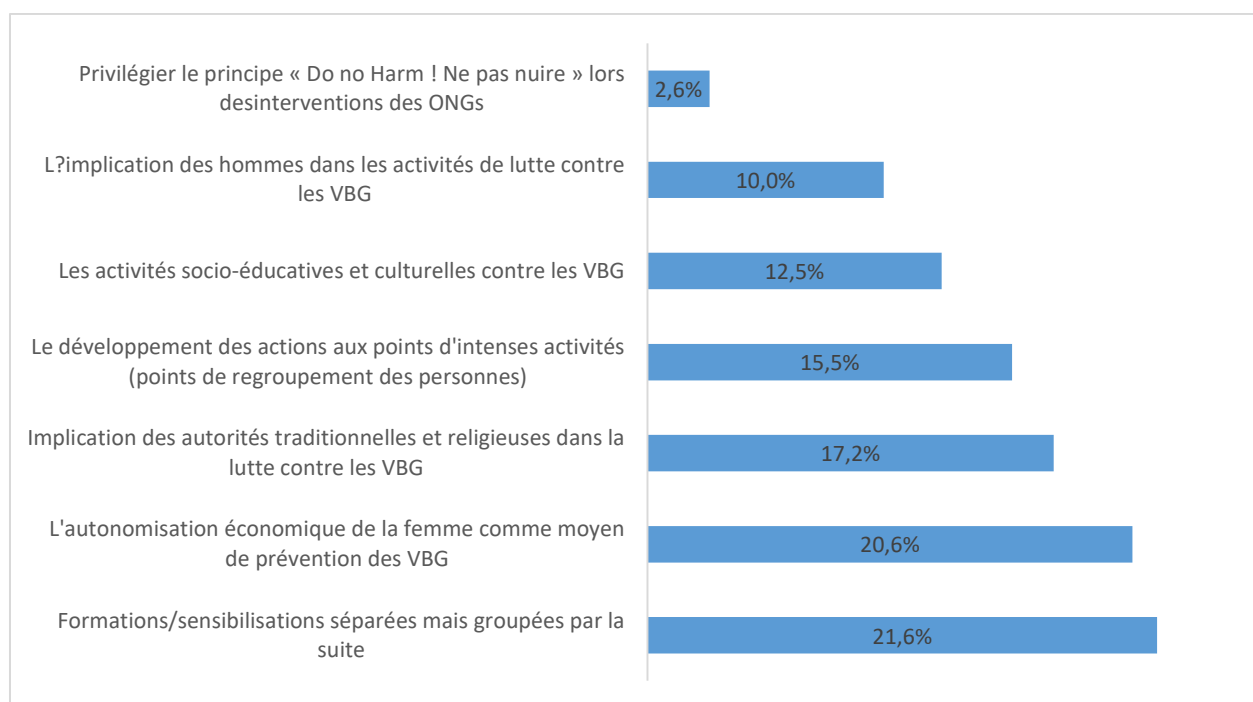
Au total 254 responsables d'OSC ont été interviewés, parmi lesquels 185 soit 72,5% affirment être affiliés au projet (les documents y attestant n'ont pas été fournis). Les OSC qui affirment disposer des plans d'actions sont au nombre de 231 soit 90,9%. Parmi ces 231 OSC qui affirment disposer des plans d'actions, 204 (soit 88,3%) estiment que leur plan permet l'augmentation de la participation des bénéficiaires.

L'inscription de la lutte contre les VBG dans les actions des OSC ne concernent que 78,3% soit 199 des 254 OSC rencontrées. Les stratégies de protection et de prévention des violences elles, sont inscrites dans les actions de 74,8% (soit 190 OSC enquêtées) d'entre elles. Quant à l'application réelles des stratégies 94,2% (179 des 190 OSC ayant les stratégies) des OSC affirment l'appliquer.

« La plupart de nos actions sont orientées vers la sensibilisation sur le mariage précoce et la scolarisation des filles-mères »

**Responsable d'OSC à Moundou**

Figure 17: Bonnes pratiques développées



En ce qui concerne les bonnes pratiques développées par les OSC, une question à choix multiple a permis de recueillir 569 réponses sur les bonnes pratiques mises en applications par les 244 OSC affirmant le faire. Ainsi, les réponses prônant les formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite des communautés, comme bonne pratique ont représentées 21,6%. Elles sont suivies avec 20,6% de l'utilisation de l'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG. L'implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG arrivent en 3<sup>e</sup> position des bonnes pratiques utilisées avec 17,2% des réponses. Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes), les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG elles, représentent respectivement 15,5% et 12,5% des bonnes pratiques mises en œuvre par les OSC. Avec 10%, l'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG est une technique non négligeable expérimentée par les OSC.

« Nous organisons des caravanes lors desquelles nous présentons des pièces de théâtre contre les mutilations génitales féminines »

**Responsable d'OSC à Koumra**

« Nous voulons plus d'appui pour organiser de façon régulière des sensibilisations dans les villages tout autour de nous »

**Responsable d'OSC à Maro**

## 5. Tableau récapitulatif et méthodologie de mise à jour des indicateurs

Le tableau suivant est un récapitulatif des informations recherchées par le cadre logique du projet.

Tableau 6: Récapitulatif des indicateurs du projet

<b>Indicateurs</b>	<b>Taux</b>
Proportion des femmes connaissant les concepts des VBG	<b>79,6%</b>
Proportion des femmes victimes directes de VBG les six derniers mois	<b>52,6%</b>
<b>Hiéarchisation des VBG</b>	
Proportion des VBG physiques	<b>52,8%</b>
Proportion des VBG verbales	<b>51,6%</b>
Proportion des VBG économiques	<b>34,6%</b>
Proportion des VBG dues aux pratiques traditionnelles néfastes	<b>34,6%</b>
Proportion des VBG sexuelles	<b>28,9%</b>
Proportion des VBG psychologiques	<b>24,5%</b>
Répercussions directes des VBG	
Proportion des répercussions psychologiques	<b>51,3%</b>
Proportion des répercussions économiques	<b>24,8%</b>
Proportion des répercussions physiques	<b>34,8%</b>
<b>Impacts des VBG</b>	
Proportion des victimes résignées et acceptant la violence	<b>14,5%</b>
Proportion des victimes stigmatisées et rejetées par la communauté	<b>11,5%</b>
Proportion de divorce et séparation, entraînant souvent des problèmes socio-économiques tels que le manque de ressources	<b>23,7%</b>
Proportion des victimes estimant un impact négatif des VBG sur les enfants	<b>15,7%</b>
Proportion des victimes affectées par la faible productivité après l'acte	<b>13,8%</b>
Proportion de fracture dans les liens de confiance au sein de la communauté due aux VBG	<b>10,9%</b>
<b>Opinion des hommes sur les VBG</b>	
Proportion des hommes acceptant l'engagement des femmes pour la prévention des VBG sur les femmes	<b>87,1%</b> <b>(1222 hommes sur 1403)</b>
<b>OSC</b>	
Proportion des OSC qui appliquent les stratégies de protection et prévention des violences	<b>74,8%</b>
Proportion des OSC qui rédigent un plan d'action pour augmenter la participation active des bénéficiaires dans leurs activités	<b>88,3%</b>
Proportion des OSC qui expérimentent les méthodologies/stratégies spécifiques aux groupes vulnérables	<b>83,5%</b> <b>(Soit 212 OSC sur 254)</b>
Proportion des OSC développant l'implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG" comme bonne pratique	<b>17,2%</b>
Proportion des OSC développant "Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite" comme bonne pratique	<b>21,6%</b>
Proportion des OSC développant "des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)" comme bonne pratique	<b>15,5%</b>
Proportion des OSC développant "l'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG" comme bonne pratique	<b>10,0%</b>
Proportion des OSC développant "les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG" comme bonne pratique	<b>12,5%</b>

Proportion des OSC développant "l'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG" comme bonne pratique	<b>20,6%</b>
Proportion des OSC privilégiant "le principe « Do no Harm ! Ne pas nuire » lors des interventions des ONGs" comme bonne pratique	<b>2,6%</b>

Pour la mise à jour des indicateurs du cadre logique du projet, vu la complexité de collecte des indicateurs sur les OSC (la collecte est indirecte actuellement), il est recommandé d'utiliser des acteurs clés (points focaux ou animateurs) pour les collecter.

### 5.1. Méthode de mise à jour des indicateurs des OSC

Pour les OSC, les indicateurs recherchés vont des stratégies aux bonnes pratiques de ces dernières. Ces informations nécessitent un suivi régulier. Les valeurs obtenues ici sont celles déclarées par les responsables des OSC, la mission n'a aucune capacité d'en vérifier la véracité. Il est donc recommandé de renforcer les outils de collecte des points focaux afin de faire un suivi régulier des activités des OSC affiliées au projet. Des fiches spécifiques doivent être élaborées pour renseigner l'application des stratégies, des bonnes pratiques etc. lors de leurs activités. Ces fiches sont à élaborer en tenant compte des stratégies d'actions et des bonnes pratiques retenues par le projet. (L'élaboration de ces fiches doit se faire conformément aux activités mises en œuvre par le projet. Ce travail n'étant pas dans les objectifs de la présente mission et nécessitant d'autres éléments avec l'équipe projet, il pourrait faire l'objet d'une autre prestation)

**Périodicité de la compilation :** Compte tenu des changements de comportement des populations, ces renseignements compilés tous les 6 mois permettraient d'obtenir des valeurs plus fiables des indicateurs. Ainsi, les effets des sensibilisations effectuées pourront être perçus et permettront d'améliorer et d'identifier les bonnes pratiques.

**Cibles :** Ce suivi des indicateurs doit concerner toutes les OSC affiliées au projet. Pour plus d'impartialité, des points focaux doivent suivre régulièrement les activités des OSC affiliées et renseigner les stratégies et bonnes pratiques mises en application. La collecte se fera donc par des acteurs internes du projet mais externes aux OSC.

### 5.2. Méthode de mise à jour des indicateurs sur les ménages

Pour les ménages, il est recommandé d'organiser une enquête pour mesurer les effets du projet dans leur perception des VBG. Un sondage des populations de chaque localité permettra d'identifier les types de violences. Pour cela un échantillonnage aléatoire ou au jugé (comme le cas de la présente étude) pourra être retenu en fonction du contexte du moment et des moyens disponibles. L'échantillon sera déterminé donc en fonction de l'évolution démographique et d'autres considérations pratiques du contexte. Il faut noter qu'un échantillon de taille plus petite que celle de la présente étude peut apporter également des réponses précises, pourvu que les critères de sélection soient bien calibrés.

**Périodicité de la collecte :** Pour mesurer les effets induits par les activités du projet, une collecte de données tous les 6 mois pourra permettre d'évaluer objectivement l'action et de comparer les indicateurs sur deux périodes différentes.

**Cibles :** Les populations de la zone d'intervention sont les principales cibles de l'enquête. La collecte doit se faire dans les ménages sur les questions de perception des VBG par ces dernières. Cette enquête nécessite une prestation externe. En effet, les points focaux étant partie prenantes du projet, ils ne peuvent en être juge. Une expertise externe basée sur l'impartialité permettrait de capter le réel impact du projet en collectant des données sur une base aléatoire.

## 6. Conclusion

L'étude quantitative sur les VBG dans la zone d'intervention du projet « Le défi de la crise oubliée au Tchad : les organisations de la société civile luttent contre les violences de genre » cofinancé par l'UE, n° contrat HUM/2018/400-608 a permis de déterminer l'ampleur des VBG et de les hiérarchiser. Les valeurs déterminées ne concernent que la zone d'intervention du projet. On note d'ailleurs qu'il y a une disparité des formes de violence selon les localités.

Au regard de l'analyse sur les données quantitatives recueillies, on constate que le phénomène des VBG est réel et ancré sur toutes les couches de la population. Les violences basées sur le genre continuent à se vivre sous diverses formes, renforcées dans certains milieux par les pratiques culturelles. La dépendance économique des femmes à l'égard de leur mari fait qu'il est difficile pour elles de briser les violences qu'elles subissent. Les conséquences sont dramatiques pour ces dernières.

La mise en exergue de ces violences soulève aussi de réels défis auxquels il faut faire face pour opérer un changement dans l'amélioration des conditions de femmes de manière générale et plus spécifiquement sur les violences faites aux femmes. La prise en compte des recommandations issues de l'étude qualitative pourrait permettre au projet d'obtenir des résultats satisfaisants.

Pour le monitoring des activités du projet, un suivi rapproché des OSC affiliées est recommandé pour vérifier l'effectivité de l'application des bonnes pratiques et garantir par là un réel impact du projet dans la vie des communautés bénéficiaires.

Les principaux défis pour la réalisation de l'étude ont été principalement ceux rencontrés lors de la collecte de données sur les OSC. En effet, le temps imparti n'a pas permis de vérifier concrètement les documents de ces OSC pour constater l'existence ou l'inscription des actions de lutte contre les VBG. Les bonnes pratiques également ne peuvent se vérifier qu'en situation réelle. Les réponses apportées par les responsables des OSC peuvent ne pas refléter la réalité, car ces derniers veulent montrer qu'ils sont bons élèves pour continuer à être affilié au projet et bénéficierait de certains avantages.

Dans les ménages, la sensibilité du sujet fait que les opérations prennent un peu plus de temps. En effet, pour aborder de façon sereine le sujet, un temps de mise en confiance de l'interviewée a été nécessaire pour collecter des données fiables.



## Annexes

### Questions ménages

# Le défi de la crise oubliée au Tchad : les organisations de la société civile luttent contre les violences de genre

## QUESTIONNAIRE

Les informations contenues dans ce questionnaire sont confidentielles et ne servent qu'à des fins statistiques conformément à la loi n° 013/PR/99 du 15/06/99 portant réglementation des activités statistiques au Tchad.

Pour chaque Questionnaire administré, le facilitateur doit obligatoirement indiquer : son code, la localité où se déroule l'entretien ; son nom et son prénom ; et la date de l'entretien.

### SECTION 0 : IDENTIFIANT DU QUESTIONNAIRE

SOQ0 1	<b>Identifiant du questionnaire</b>	_ _ _ _ _ _ _   _
SOQ0 2	<b>Code du facilitateur</b>	_ _ _ _ _
SOQ0 3	<b>Région</b> 1.Logone Occidental 2.Logone Oriental 3.Moyen Chari 4.Mandoul 5.Ndjamena 6.Salamat	_ _ _
SOQ0 4	<b>Département</b>	_ _ _
SOQ0 5	<b>Localité</b> 1.Moundou 2.Mbainamar 3.Benoye 4.Doba 5.Bébidja 6.Goré 7.Koumra 8.Moissala 9.Bediondo 10.Am-Timan 11.Aboudeia 12.Haraze 13.Sarh 14.Danamadji 15.Maro 16.Kyabé 17. Ndjamena	_ _ _
SOQ0 6	<b>Milieu de résidence</b> 1.Urbain 2.Rural 3.Camp de réfugié 4.Site de déplacé	_ _ _

**SECTION I : CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET PROFIL PERSONNEL**

N°	QUESTIONS	REPONSES	CODE
S1Q01	Statut du ménage de l'interviewé	1. Hôte 2. Réfugié 3. Retourné 4. Déplacé	__
S1Q01.1	Si réfugié ou retourné, vous venez de quel pays ?	1. RCA, Cameroun, 3.Soudan 4.Niger 5.Nigeria 6.Libye 7.Autre localités du Tchad 8. Autres pays	__
S1Q02	Sexe	1. Masculin 2. Féminin	__
S1Q03	Situation matrimoniale	1. Marié(e) 2. Célibataire 3. Divorcé(e) 4.Veuf (Ve)	__
S1Q04	Si Marié(e), divorcé(e) ou veuf (Ve) à quel âge vous vous êtes marié pour la première fois ?		__ __
S1Q05	Quel âge avait votre époux(se) au moment du mariage ?		__ __
S1Q06	Dans quel régime de mariage etiez ou êtes-vous ?	1.Monogamique 2.Polygamique 3.Autre (Précisez).....	
S1Q08	Quelle religion pratiquez-vous ?	1.Christianisme 2.Islam 3.Animisme 4.Athé 5.Autre....	
S1Q09	Age actuel		__ __
S1Q10	Niveau de scolarisation	1. Jamais scolarisé 2. Primaire 3. Secondaire 4. Supérieure 5. École coranique	__
S1Q11	Si jamais scolarisé, l'interviewé(e) est-il alphabétisé (e) ?	1. Oui 2. Non	__
S1Q12	Activité principale	1. Agriculture 2. Élevage 3. Pêche 4. Commerce (boutique) 5. Employé 6. Artisanat 7. Femme au foyer (Ménagère) 8.A son propre compte 9. Elève 10. Etudiant 11. Commerce de détail (petits étals) 12.Sans Emploi 13. Autres	__  __

		(Préciser).....	
S1Q13	Niveau de scolarisation de l'épouse /époux principale de l'interviewé (e) s'il est un (e) homme/femme et marié (e)	1. Jamais scolarisé 2. Primaire 3. Secondaire 4. Supérieure 5. École coranique	__
S1Q14	Si Jamais scolarisé est ce que l'épouse/époux principale de l'interviewé(e) est alphabétisé(e) ?	1. Oui 2. Non	__
S1Q15	Nombre d'enfants garçons dans le ménage		__ __
S1Q16	Nombre d'enfants filles dans le ménage		__ __
S1Q17	Nombre d'hommes adultes dans le ménage		__ __
S1Q18	Nombre de femmes adultes dans le ménage		__ __
S1Q19	Les enfants du ménage sont-ils tous scolarisés ?	1.Oui 2.Non	__
S1Q20	Si NON lesquels ne sont pas scolarisés ?	1.Les filles 2.Les garçons 3.Filles et garçons	__
S1Q21	Nombre de personnes actives dans le ménage		__ __

## SECTION II : Femmes

N°	QUESTIONS	RÉPONSES	CODE
S2Q01	Avez-vous entendu parlé des VBG ?	1.Oui 2.Non Si NON aller à S2Q03	__
S2Q02	Si OUI à quelle occasion	1.Campagnes de sensibilisation 2.Médias 3.Bouche à oreille 4.Ecole 5.Autre	__
S2Q03	Avez-vous subi des VBG durant ces 6 ou 12 derniers mois ?	1.Oui 2.Non	__
S2Q04	Si NON connaissez-vous quelqu'un qui a subi des VBG ces 6 ou 12 derniers mois ?	1.Oui 2.Non	__
S2Q05	Si Oui, de quelle VBG s'agit-il ?	1.Physique 2. Verbale 3.Psychologique 4.Sexuelle 5. Economique 6.Pratiques traditionnelle néfastes	__
S2Q05	Plus spécifiquement s'agissait-il de : (Premier choix)	- Gifles ou autres coups; - Menace avec une arme; - Menace d'étranglement ou de mort; - Séquestration avec brutalité; - Autres atteintes ou brutalités physiques, etc.	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Viol;</li> <li>- Harcèlement sexuel;</li> <li>- Harcèlement sexuel par internet (photos reseaux sociaux et autres)</li> <li>- Exploitation sexuelle;</li> <li>- Tourisme sexuel;</li> <li>- Trafic sexuel;</li> <li>- Prostitution;</li> <li>- Imposition d'actes sexuels avec une ou plusieurs personnes;</li> <li>- Attouchements;</li> <li>- Avances sexuelles déplaisantes;</li> <li>- Imposition d'images pornographiques, etc.</li> </ul> <p>Le fait de s'en prendre aux enfants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Priver l'un des partenaires de voir ses enfants ;</li> <li>- Contrôler les sorties et les relations d'un partenaire ;</li> <li>- Imposer des comportements à son conjoint ou sa conjointe ;</li> <li>- Mépriser, dévaloriser, dénigrer, brimer, mettre à l'écart, refuser de parler ;</li> <li>- Menacer, menacer de mort, faire du chantage affectif, insulter, dégrader,</li> <li>- la <i>coupure de vivres</i>,</li> <li>- l'instauration vis-à-vis de l'autre d'une situation de dépendance obligatoire,</li> <li>- refuser l'accès aux ressources,</li> <li>- refuser la satisfaction des besoins fondamentaux (manger, boire, s'habiller, habiter sous un toit...)</li> <li>- des propos de natures malveillantes, agressives ou blessantes</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le mariage forcé;</li> </ul>	
--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le lévirat/sororat;</li> <li>- Le mariage précoce;</li> <li>- La répudiation;</li> <li>- Les mutilations génitales féminines</li> </ul> <p>Autre</p>	
S2Q05	Plus spécifiquement s'agissait-il de : (Deuxième choix)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gifles ou autres coups;</li> <li>- Menace avec une arme;</li> <li>- Menace d'étranglement ou de mort;</li> <li>- Séquestration avec brutalité;</li> <li>- Autres atteintes ou brutalités physiques, etc.</li> <li>- Viol;</li> <li>- Harcèlement sexuel;</li> <li>- Harcèlement sexuel par internet (photos réseaux sociaux et autres)</li> <li>- Exploitation sexuelle;</li> <li>- Tourisme sexuel;</li> <li>- Trafic sexuel;</li> <li>- Prostitution;</li> <li>- Imposition d'actes sexuels avec une ou plusieurs personnes;</li> <li>- Attouchements;</li> <li>- Avances sexuelles déplaisantes;</li> <li>- Imposition d'images pornographiques, etc.</li> </ul> <p>Le fait de s'en prendre aux enfants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Priver l'un des partenaires de voir ses enfants ;</li> <li>- Contrôler les sorties et les relations d'un partenaire ;</li> <li>- Imposer des comportements à son conjoint ou sa conjointe ;</li> <li>- Mépriser, dévaloriser, dénigrer, brimer, mettre à l'écart, refuser de parler ;</li> <li>- Menacer, menacer de mort, faire du</li> </ul>	

		<p>chantage affectif, insulter, dégrader,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la <i>coupure de vivres</i>,</li> <li>- l'instauration vis-à-vis de l'autre d'une situation de dépendance obligatoire,</li> <li>- refuser l'<i>accès</i> aux ressources,</li> <li>- refuser la satisfaction des besoins fondamentaux (manger, boire, s'habiller, habiter sous un toit...)</li> <li>- des propos de natures malveillantes, agressives ou blessantes</li> <li>- Le mariage forcé;</li> <li>- Le lévirat/sororat;</li> <li>- Le mariage précoce;</li> <li>- La répudiation;</li> <li>- Les mutilations génitales féminines</li> </ul> <p>Autre</p> <p>Pas de second choix</p>	
S2Q05	<p><b>Plus spécifiquement s'agissait-il de : (Troisième choix)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gifles ou autres coups;</li> <li>- Menace avec une arme;</li> <li>- Menace d'étranglement ou de mort;</li> <li>- Séquestration avec brutalité;</li> <li>- Autres atteintes ou brutalités physiques, etc.</li> <li>- Viol;</li> <li>- Harcèlement sexuel;</li> <li>- Harcèlement sexuel par internet (photos réseaux sociaux et autres)</li> <li>- Exploitation sexuelle;</li> <li>- Tourisme sexuel;</li> <li>- Trafic sexuel;</li> <li>- Prostitution;</li> <li>- Imposition d'actes sexuels avec une ou plusieurs personnes;</li> <li>- Attouchements;</li> </ul>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avances sexuelles déplaisantes;</li> <li>- Imposition d'images pornographiques, etc.</li> </ul> <p>Le fait de s'en prendre aux enfants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Priver l'un des partenaires de voir ses enfants ;</li> <li>- Contrôler les sorties et les relations d'un partenaire ;</li> <li>- Imposer des comportements à son conjoint ou sa conjointe ;</li> <li>- Mépriser, dévaloriser, dénigrer, brimer, mettre à l'écart, refuser de parler ;</li> <li>- Menacer, menacer de mort, faire du chantage affectif, insulter, dégrader,</li> <li>- la <i>coupure de vivres</i>,</li> <li>- l'instauration vis-à-vis de l'autre d'une situation de dépendance obligatoire,</li> <li>- refuser l'accès aux ressources,</li> <li>- refuser la satisfaction des besoins fondamentaux (manger, boire, s'habiller, habiter sous un toit...)</li> <li>- des propos de natures malveillantes, agressives ou blessantes</li> <li>- Le mariage forcé;</li> <li>- Le lévirat/sororat;</li> <li>- Le mariage précoce;</li> <li>- La répudiation;</li> <li>- Les mutilations génitales féminines</li> </ul> <p>Autre</p> <p>Pas de 3<sup>e</sup> choix</p>	
	<b>A quell occasion ou événement cela s'est-il passé?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.Lors d'une cérémonie festive</li> <li>2. A un moment ou jour ordinaire</li> <li>3.Autre</li> </ul>	
S2Q06	<b>Où cela a-t-il eu lieu ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.A la maison</li> <li>2.Au lieu de travail</li> <li>3.Au marché</li> <li>4.Dans le quartier</li> <li>5.Sur le chemin (dans la rue)</li> <li>6.A</li> </ul>	_

		l'école 7.Dans les lieux de cérémonie 8.Camp de réfugié 9.Site de retourné 10. Lieu d'affluence (point d'eau, axe lourd etc) 11.Batiment abandonné/inachévé 12.Chez un parent/ami/connaissance 13.Autre	
	<b>A quelle fréquence ces violences surviennent t-elles?</b>	1. Tous les jours 2.Tous les 2 jours 3. Tous les 3 jours 4.Chaque semaine 5.Toutes les 2 semaines 7. Toutes les 3 semaines 8.Tous les mois 9.Tous les 2 mois 10.Tous les 3 mois 11.Tous les 6 mois 12. Tous les 12 mois 13.Autre 14.Je ne sais pas	
S2Q07	<b>De la part de qui cette violence a été subite ?</b>	1.Père/Mère 2.Conjoint / Conjointe 3.Oncle /Tante 4.Frère/ Sœur 5.Neveu /Nièce  6.Autre parent du père 7.Autre parent de la mère 8.Non apparenté 9.Collègue 10.Ami (e)  11.Supérieur hiérarchique / Enseignant 12.Leader religieux 13. Leader traditionnel 14. Leader association/groupement 15. Connaissance vague 16.Inconuu  17.Autres	__   __
S2Q08	<b>L'auteur était-il plus ou moins agé que vous ou la victime que vous connaissez?</b>	1.Plus agé 2.Moins agé 3.Meme age 4.Je ne sais pas	__
S2Q08 .1	<b>Age estimé de l'auteur</b>		__  _ __
S2Q09	<b>Niveau estimé de l'auteur</b>	1. Jamais scolarisé 2. Primaire 3. Secondaire 4. Supérieure  5. École coranique 6.Ne sait pas	__    __
S2Q10	<b>Activité principale de l'auteur</b>	1. Agriculture 2. Élevage 3. Pêche 4. Commerce (boutique) 5.	__  _ __



		<p>Employé 6. Artisanat 7. Femme au foyer (Ménagère) 8.A son propre compte 9. Elève 10. Etudiant 11. Commerce de détail (petits étals) 12.Sans Emploi 13. Autres (Préciser).....</p>	
S2Q11	En Avez-vous ou la victime a – t-elle ? parlé à quelqu'un	1.Oui 2.Non	__
S2Q10	Si OUI à qui ?	1.Un membre de la famille 2.Un ami/confident 3.La police 4.Une association 5.Un leader religieux 6. Un leader traditionnel 7.un leader associatif 7Autre	__
S2Q11	Si NON pourquoi ?	1.Peur de ne pas être cru 2.Peur de dénoncer l'auteur 3.Menaces de représailles de l'auteur 4.Autre	__
S2Q12	Quelles ont été les conséquences psychologiques immédiates sur vous ou la victime que vous connaissez ?	<b>Psychologiques</b> :1. Etat dépressif / culpabilité / honte ; 2.Sentiment d'être inutile / solitude ; 3.Trouble du sommeil ; 4.Inquiétude permanente ; 5.Idées ou tendances à se suicider ; 6.Comportement autodestructeur ; 7.Dépendance à la drogue / Prostitution 8.Autre 9.Ne sait pas 10.Pas de conséquence psychologique	__
S2Q13	Quelles ont été les conséquences économiques immédiates sur vous ou la victime que vous connaissez?	<b>Economiques</b> : 1.Coûts sanitaires, au niveau de justice, et des mesures de protection ; 2.Absence du travail en raison de maladie, 3.incapacité de travail durable ou chômage des longues durées ; 4. Manque de confiance en soi pour assumer des activités génératrices de revenus 5.Autre 6.Ne sait pas 7.Pas de conséquence économiques	__
S2Q14	Quelles ont été les conséquences Physiques immédiates sur vous ou la victime que vous connaissez?	<b>Physiques</b> : 1.Blessures et fracture ; 2.Grossesse non désirée et fausse couche ; 3.Avortement provoqué ; 4.	__

		<p>Mortalité maternelle et infantile ;  4. Infertilité ; 5. Soudité et cécité ;  6. Perte de mobilité ; 7. Contraction des ITS (Infections Transmissibles sexuellement) et /ou du VIH / Sida ;  8. Autre 9. Ne sait pas 10. Pas de conséquence physiques</p>	
S2Q13	<p><b>Quel a été l'impact sur vous ou la victime que vous connaissez ?</b></p>	<p>1. Divorce et séparation, entraînant souvent des problèmes socio-économiques tels que le manque de ressources de la survivante pour élever les enfants ;</p> <p>2. Effets sur les enfants ayant été témoins des violences familiales, qui, devenus adultes, ont tendance à reprendre les schémas de violence inculqués depuis leur enfance ;</p> <p>3. Stigmatisation ou rejet de la part des communautés ;</p> <p>4. Baisse de la productivité du membre abusé</p> <p>5. Acceptation de la violence comme le seul moyen de résoudre les conflits ;</p> <p>6. Expansion de toute forme de violence basée sur le genre ;</p> <p>7. Faible productivité ;</p> <p>8. Fracture dans les liens de confiance au sein de la communauté.</p>	__
S2Q14	<p><b>Qu'auriez-vous aimé ou la victime que vous connaissez avoir comme assistance en premier lieu ?</b></p>	<p>1. Avoir une structure de dénonciation locale  2. Faire arrêter l'auteur  3. Etre pris en charge et traité  4. Etre protégé de l'auteur  5. Pas besoin d'assistance  6. Autre</p>	__

S2Q15	Qu'auriez-vous aimé ou la victime que vous connaissez avoir comme assistance en second lieu ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avoir une structure de dénonciation locale</li> <li>2. Faire arrêter l'auteur</li> <li>3. Etre pris en charge et traité</li> <li>4. Etre protégé de l'auteur</li> <li>5. Pas besoin d'assistance</li> <li>6. Autre</li> </ol>	__
S2Q14 =6	Qu'auriez-vous aimé ou la victime que vous connaissez avoir comme assistance en troisième lieu?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avoir une structure de dénonciation locale</li> <li>2. Faire arrêter l'auteur</li> <li>3. Etre pris en charge et traité</li> <li>4. Etre protégé de l'auteur</li> <li>5. Pas besoin d'assistance</li> <li>6. Autre</li> </ol>	__

**SECTION III : Hommes**

N°	QUESTIONS	RÉPONSES	CODE
S3Q0 1	Y a-t-il un homme dans le ménage	1.Oui 2.Non  Si Non fin du questionnaire	__
S3Q0 2	Avez-vous entendu parlé des VBG ?	1.Oui 2.Non	__
S3Q0 2.1	Si OUI à quelle occasion	1.Campagnes de sensibilisation 2.Médias 3.Bouche à oreille 4.Ecole 5.Autre	__
S3Q0 4	Quelle appréciation faites-vous de la participation des femmes aux activités de lutte contre les violences faites aux femmes ?	1.J'apprécie 2.Je n'apprécie pas 3.Indifférent	__
S3Q0 5	Accepteriez-vous que les femmes de votre ménage s'engagent dans des projets pour la prévention des VBG ?	1.Oui 2.Non	__
S3Q0 7	Etes-vous prêt à vous impliquer vous meme dans la prevention des VBG?	1.Oui 2.Non	__
S3Q0 8	Etes-vous prêt à vous impliquer vous meme dans la lutte des VBG?	1.Oui 2.Non	__
S3Q0 9	D'après vous quelles sont les VBG les plus répandues dans votre localité ?	1.Physique 2. Verbale 3.Psychologique 4.Sexuelle 5. Economique 6.Pratiques traditionnelle néfastes	__

**MERCI POUR VOTRE COLLABORATION**

## Le défi de la crise oubliée au Tchad : les organisations de la société civile luttent contre les violences de genre

### QUESTIONNAIRE OSC

Les informations contenues dans ce questionnaire sont confidentielles et ne servent qu'à des fins statistiques conformément à la loi n° 013/PR/99 du 15/06/99 portant réglementation des activités statistiques au Tchad.

Pour chaque Questionnaire administré, le facilitateur doit obligatoirement indiquer : son code, la localité où se déroule l'entretien ; son nom et son prénom ; et la date de l'entretien.

#### SECTION 0 : IDENTIFIANT DU QUESTIONNAIRE

SQ00 1	<b>Identifiant du questionnaire</b>	_ _ _ _ _ _ _   _
SQ00 2	<b>Code du facilitateur</b>	_ _ _ _ _
SQ00 3	<b>Région</b> 1.Logone Occidental 2.Logone Oriental 3.Moyen Chari 4.Mandoul 5.Ndjamena 6.Salamat	_ _ _
SQ00 4	<b>Département</b>	_ _ _
SQ00 5	<b>Localité</b> 1.Moundou 2.Mbainamar 3.Benoye 4.Doba 5.Bébidja 6.Goré 7.Koumra 8.Moissala 9.Bediondo 10.Am-Timan 11.Aboudeia 12.Haraze 13.Sarh 14.Danamadji 15.Marou 16.Kyabé 17. Ndjamena	_ _ _
SQ00 6	<b>Milieu de résidence</b> 1.Urbain 2.Rural 3.Camp de réfugié 4.Site de déplacé	_ _ _

#### SECTION I : CARACTÉRISTIQUES DE L'OSC

N°	QUESTIONS	REPOSES	CODE
S1Q01	<b>Nom de l'organisation</b>		_ _
	<b>Année de création</b>		
S1Q02	<b>Domaine d'intervention</b>		_ _
S1Q03	<b>L'OSC est-elle affiliée au projet?</b>	1.Oui 2.Non	_ _

S1Q04	Existence d'un plan d'action	1.Oui 2.Non	__
S1Q05	Le plan d'action augmente-t-il la participation active des bénéficiaires?	1.Oui 2.Non	__
S1Q06	La lutte contre les VBG est-elle dans vos actions?	1.Oui 2.Non	__
S1Q06.1	Si Oui, comment procédez-vous concrètement pour la prévention et la protection des femmes contre les violences ?  (choix multiple)	1.Sensibilisation de masse 2.Sensibilisation de proximité 3.Sensibilisation des hommes 4.Sensibilisation des leaders traditionnels locaux 5.Sensibilisation des leaders religieux locaux 6.Autre	
S1Q07	Existe-t-il des stratégies de protection et prévention des violences dans vos actions?	1.Oui 2.Non	__
S1Q08	Ces stratégies sont-elles appliquées?	1.Oui 2.Non	__
S1Q09	Expérimentez-vous des méthodes / stratégies spécifiques pour les groupes vulnérables?	1.Oui 2.Non	__
S1Q10	Avez-vous développé des bonnes pratiques pendant le projet ?	1.Oui 2.Non	__
S1Q11	Si oui, pouvez vous les citer? Première bonne pratique	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG</li> <li>2. Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite</li> <li>3. Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)</li> <li>4. L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG</li> <li>5. Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG</li> <li>6. L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG</li> <li>7. Privilégier le principe « Do no Harm – Ne pas nuire » lors des interventions des ONGs</li> </ol>	
S1Q11.1	Si oui, pouvez vous les citer? Deuxième bonne pratique	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG</li> <li>2. Formations/sensibilisations</li> </ol>	

		<p>séparées mais groupées par la suite</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)</li> <li>4. L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG</li> <li>5. Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG</li> <li>6. L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG</li> <li>7. Privilégier le principe « Do no Harm – Ne pas nuire » lors des interventions des ONGs</li> <li>8. Pas de deuxième bonne pratique</li> </ol>	
S1Q11.2	Si oui, pouvez vous les citer? Troisième bonne pratique	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG</li> <li>2. Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite</li> <li>3. Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)</li> <li>4. L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG</li> <li>5. Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG</li> <li>6. L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG</li> <li>7. Privilégier le principe « Do no Harm – Ne pas nuire » lors des interventions des ONGs</li> <li>8. Pas de troisième bonne pratique</li> </ol>	
	Comment gérez-vous les conséquences des	7. Ecoute de la victime	

	<b>violences faites aux femmes ?</b>  <b>(Choix multiple)</b>	8. Faire arrêter l'auteur 9. Prise en charge /traitement/référencement de la victime <b>10.</b> Protection de la victime <b>11.</b> Autre	
--	---------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Répartition par localité de l'existence d'un plan d'action pour les OSC et des Bonnes pratiques appliquées

### Aboudeia

#### Plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action				
Effectif				
		OSC5 : Existence d'un plan d'action		Total
		Oui	Non	
OSC1 : Nom de l'organisation	Al Guisma	0	1	1
	G.F.SAFIA	1	0	1
Total		1	1	2

#### Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique			
Effectif			
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique	
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Total
OSC1 : Nom de l'organisation	G.F.SAFIA	1	1
Total		1	1

<b>Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique</b>			
Effectif			
		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique	Total
		L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation	G.F.SAFIA	1	1
Total		1	1
<b>Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique</b>			
Effectif			
		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique	Total
		L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation	G.F.SAFIA	1	1
Total		1	1



## Plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action				
Effectif				
		OSC5 : Existence d'un plan d'action		Total
		Oui	Non	
OSC1 : Nom de l'organisation	'Attakatouf	0	1	1
	ABASSATNA	1	0	1
	Abbassi	1	0	1
	ACHAKOURA	1	0	1
	ADJMAI AIHILWINE	1	0	1
	AFDAFE	1	0	1
	AL DJAZIRA AMAL BARKA	1	0	1
	AL ISTIFACK	1	0	1
	ALMAHANNA	1	0	1
	AMAL KHEIR	1	0	1
	AMINAT	1	0	1
	AN-NADJA	2	0	2
	AR RIAD	1	0	1
	ASSA ADA	1	0	1
	CAPTAINE	1	0	1
	Dabanga2	1	0	1
	DARASSALAM	1	0	1
	FADJAL HALAH	1	0	1
	FIRIHNA	1	0	1
	HAYAT	1	0	1
MAFIZOL	1	0	1	
MASTOURA	1	0	1	
progres	1	0	1	
Total		23	1	24

## Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique							
Effectif							
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique					Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations /sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Privilégier le principe « Do no Harm ? Ne pas nuire » lors des interventions des ONGs	
OSC1 : Nom de l'organisation							
	'Attakatouf	0	1	0	0	0	1
	ABASSATNA	0	1	0	0	0	1
	Abbassi	0	1	0	0	0	1
	ACHAKOURA	0	0	1	0	0	1
	ADJMAI AIHILWINE	0	1	0	0	0	1
	AFDAFE	1	0	0	0	0	1
	AL DJAZIRA AMAL BARKA	0	1	0	0	0	1
	AL ISTIFACK	0	0	0	1	0	1
	ALMAHANNA	0	1	0	0	0	1
	AMAL KHEIR	0	0	1	0	0	1
	AMINAT	0	0	1	0	0	1
	AN-NADJA	0	1	1	0	0	2
	AR RIAD	0	1	0	0	0	1
	ASSA ADA	0	0	0	0	1	1
	CAPTAINE	0	1	0	0	0	1
	Dabanga2	0	0	1	0	0	1
	DARASSALAM	0	0	1	0	0	1
	FADJAL HALAH	0	0	1	0	0	1
	FIRIHNA	0	1	0	0	0	1
	HAYAT	0	1	0	0	0	1
	MAFIZOL	0	1	0	0	0	1
	MASTOURA	0	1	0	0	0	1

	progres	0	0	1	0	0	1
Total		1	13	8	1	1	24

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique**

Effectif		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique					Total
		Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	Privilégier le principe « Do no Harm ? Ne pas nuire » lors des interventions des ONGs	Pas de 2ème bonne pratique		
OSC1 : Nom de l'organisation	'Attakatouf	0	1	0	0	1	
	ABASSATNA	0	1	0	0	1	
	Abbassi	0	1	0	0	1	
	ACHAKOURA	0	0	0	1	1	
	ADJMAI AIHILWINE	0	1	0	0	1	
	AFDAFE	1	0	0	0	1	
	AL DJAZIRA AMAL BARKA	0	1	0	0	1	
	AL ISTIFACK	1	0	0	0	1	
	ALMAHANNA	0	1	0	0	1	
	AMAL KHEIR	1	0	0	0	1	
	AMINAT	1	0	0	0	1	
	AN-NADJA	1	1	0	0	2	
	AR RIAD	0	1	0	0	1	
	ASSA ADA	0	0	0	1	1	
	CAPTAINE	0	1	0	0	1	
	Dabanga2	0	0	1	0	1	
	DARASSALAM	0	1	0	0	1	
	FADJAL HALAH	1	0	0	0	1	
	FIRIHNA	0	1	0	0	1	
	HAYAT	0	0	1	0	1	
	MAFIZOL	0	1	0	0	1	
MASTOURA	0	1	0	0	1		
progres	0	0	0	1	1		

Total		6	13	2	3	24
<b>Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique</b>						
Effectif						
		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique				
		L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Privilégier le principe « Do no Harm ? Ne pas nuire » lors des interventions des ONGs	Pas de 3ème bonne pratique	Total	
OSC1 : Nom de l'organisation	'Attakatouf	0	0	1	1	
	ABASSATNA	0	0	1	1	
	Abbassi	0	1	0	1	
	ADJMAI AIHILWINE	0	1	0	1	
	AFDAFE	1	0	0	1	
	AL DJAZIRA AMAL BARKA	0	0	1	1	
	AL ISTIFACK	0	0	1	1	
	ALMAHANNA	0	0	1	1	
	AMAL KHEIR	0	0	1	1	
	AMINAT	0	0	1	1	
	AN-NADJA	0	1	1	2	
	AR RIAD	0	1	0	1	
	CAPTAINE	0	0	1	1	
	Dabanga2	0	0	1	1	
	DARASSALAM	0	0	1	1	
	FADJAL HALAH	0	1	0	1	
	FIRIHNA	0	0	1	1	
	HAYAT	0	0	1	1	
	MAFIZOL	0	0	1	1	
MASTOURA	0	0	1	1		
Total		1	5	15	21	

## Bébidja

### Plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action			
Effectif			
		OSC5 : Existence d'un plan d'action	Total
		Oui	
OSC1 : Nom de l'organisation	Association des femme de Bebedja pour l'éducation et le développement	1	1
	Association pour le bien être des paysans et la protection de l'environnement au Tchad	1	1
	DJASRA	1	1
	Groupement MBAILASSEM	1	1
	Groupement NESANGUE	1	1
	KAGMADJIBE des femmes de BEBEDJA	1	1
	Plateforme Départemental DENETOTOGBE	1	1
	Union des Femmes pour le Développement de la Nya	1	1
Total		8	8

### Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique					
Effectif					
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique			Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	

OSC1 : Nom de l'organisation	Association des femme de Bébidja pour l'éducation et le développement	0	1	0	0	1
	Association pour le bien être des paysans et la protection de l'environnement au Tchad	0	0	0	1	1
	DJASRA	0	1	0	0	1
	Groupement MBAILASSEM	1	0	0	0	1
	Groupement NESANGUE	0	0	1	0	1
	KAGMADJIBE des femmes de BEBEDJA	0	1	0	0	1
	Plateforme Départemental DENETOTOGBE	1	0	0	0	1
	Union des Femmes pour le Développement de la Nya	1	0	0	0	1
Total		3	3	1	1	8

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique**

Effectif		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique				Total
OSC1 : Nom de l'organisation		Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Pas de 2ème bonne pratique		
	Association pour le bien être des paysans et la protection de l'environnement au Tchad	1	0	0	1	
	DJASRA	0	0	1	1	

	Groupement MBAILASSEM	1	0	0	1
	Groupement NESANGUE	0	1	0	1
	KAGMADJIBE des femmes de BEBEDJA	0	0	1	1
	Plateforme Départemental DENETOTOGBE	1	0	0	1
	Union des Femmes pour le Développement de la Nya	1	0	0	1
Total		4	2	2	8

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique**

Effectif		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique					
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Pas de 3ème bonne pratique	Total
OSC1 : Nom de l'organisation	Association des femme de Bébidja pour l'éducation et le développement	1	0	0	0	0	1
	Association pour le bien être des paysans et la protection de l'environnement au Tchad	0	0	0	0	1	1
	Groupement MBAILASSEM	0	0	1	0	0	1
	Groupement NESANGUE	0	0	0	0	1	1

	Plateforme Départemental DENETOTOGBE	0	1	0	0	0	1
	Union des Femmes pour le Développement de la Nya	0	0	0	1	0	1
Total		1	1	1	1	2	6

## Bedjondo

### Plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action			
Effectif			
		OSC5 : Existence d'un plan d'action	
		Oui	Total
OSC1 : Nom de l'organisation	AMADJI MERE	1	1
	DENE MADJIBE	1	1
	DENERABE	1	1
Total		3	3



## Bonnes pratiques

<b>Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique</b>				
Effectif				
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique		Total
		Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite		
OSC1 : Nom de l'organisation	AMADJI MERE		1	1
	DENE MADJIBE		1	1
	DENERABE		1	1
Total			3	3
<b>Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique</b>				
Effectif				
		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique		
		Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	Pas de 2ème bonne pratique	Total
OSC1 : Nom de l'organisation	AMADJI MERE	1	0	1
	DENE MADJIBE	1	0	1
	DENERABE	0	1	1
Total		2	1	3
<b>Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique</b>				
Effectif				
		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique		Total
		Pas de 3ème bonne pratique		

OSC1 : Nom de l'organisation	AMADJI MERE	1	1
	DENE MADJIBE	1	1
Total		2	2

## Bénoye

### Plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action			
Effectif			
		OSC5 : Existence d'un plan d'action	
		Oui	Total
OSC1 : Nom de l'organisation	Djasra	1	1
	world vision	1	1
Total		2	2

### Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique				
Effectif				
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique		
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Total
OSC1 : Nom de l'organisation	Djasra	0	1	1
	world vision	1	0	1
Total		1	1	2
Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique				
Effectif				
		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique		Total

		Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation	Djasra	0	1	1
	world vision	1	0	1
Total		1	1	2
<b>Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique</b>				
Effectif				
		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique		Total
		Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation	Djasra	0	1	1
	world vision	1	0	1
Total		1	1	2

## Danamadji

### Plan d'action

<b>Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action</b>				
Effectif				
		OSC5 : Existence d'un plan d'action		Total
		Oui	Non	
OSC1 : Nom de l'organisation	AVEC guiryadiengue	1	0	1
	Diengue bayindon	1	0	1
	Djaounmadje	0	1	1
	DJiramdji	1	0	1
	DjodjInnan	1	0	1
	Fille Mere	1	0	1
	HondjInkeroste	0	1	1
	Kemkasnan	0	1	1
	Rasedje	0	1	1
	Rassem	1	0	1
	Tradibaye	0	1	1

	Yanguébe	1	0	1
Total		7	5	12

## Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique							
Effectif							
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique					Total
		Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation	AVEC guiryadiengue	0	0	0	0	1	1
	Diengue bayindon	0	0	1	0	0	1
	Djaounmadje	0	0	0	0	1	1
	DJiramdji	0	0	1	0	0	1
	DjodjInnan	1	0	0	0	0	1
	Fille Mere	0	0	0	0	1	1
	HondjInkeroste	0	0	0	0	1	1
	Kemkasnan	0	0	0	0	1	1
	Rasedje	0	0	0	0	1	1
	Rassem	0	0	0	1	0	1
	Tradibaye	0	1	0	0	0	1
Yanguébe	0	0	0	0	1	1	
Total		1	1	2	1	7	12
Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique							
Effectif							
		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique					Total

		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Pas de 2ème bonne pratique	
OSC1 : Nom de l'organisation	AVEC guiryadiengue	0	0	0	0	1	1
	Diengue bayindon	0	0	1	0	0	1
	Djaounmadje	1	0	0	0	0	1
	DJiramdji	0	0	0	0	1	1
	DjodjInnan	0	0	0	1	0	1
	Fille Mere	0	1	0	0	0	1
	HondjInkeroste	0	0	0	0	1	1
	Kemkasnan	0	0	0	0	1	1
	Rasedje	0	0	0	0	1	1
	Rassem	0	0	0	0	1	1
	Tradibaye	1	0	0	0	0	1
	Yanguebe	0	0	0	1	0	1
Total		2	1	1	2	6	12

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique**

Effectif		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique			
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Pas de 3ème bonne pratique	Total
OSC1 : Nom de l'organisation	Diengue bayindon	0	0	1	1
	Djaounmadje	0	0	1	1
	DjodjInnan	0	1	0	1
	Fille Mere	1	0	0	1

	Tradibaye	0	0	1	1
	Yanguebe	0	0	1	1
Total		1	1	4	6

## Doba

### Plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action				
Effectif				
		OSC5 : Existence d'un plan d'action		Total
		Oui	Non	
OSC1 : Nom de l'organisation	AFDEB	1	0	1
	AFELOR	0	1	1
	ALMOUHANA	1	0	1
	APEF	1	0	1
	association des femmes journaliste	1	0	1
	association union des femmes pour la paix	1	0	1
	cercle des enseignantes	1	0	1
	coopération kewna	1	0	1
	DENE NGUE RIA	1	0	1
	doboulmane	1	0	1
	féminin espoir	0	1	1
	femmes handicapées MENODJE	1	0	1
	femmes mosso	1	0	1
	filles-mères	1	0	1
	klrlni Aya	1	0	1
	Kag Dil	1	0	1
	kaguemadjebé	1	0	1
	kemdlnltein	1	0	1
	KUWE TOGBA	1	0	1
	la grâce	1	0	1
	la terre promise	1	0	1
lotekor jardini!re	1	0	1	
loteukor bedogo 1	1	0	1	
menda	1	0	1	
Total		22	2	24

## Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique							
Effectif							
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique					Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation							
	AFDEB	1	0	0	0	0	1
	AFELOR	0	1	0	0	0	1
	ALMOUHANA	0	0	0	1	0	1
	APEF	1	0	0	0	0	1
	association des femmes journaliste	1	0	0	0	0	1
	association union des femmes pour la paix	1	0	0	0	0	1
	cercle des enseignantes	1	0	0	0	0	1
	coopration kewna	0	0	1	0	0	1
	DENE NGUE RIA	0	0	0	0	1	1
	doboulmane	0	1	0	0	0	1
	feminin espoir	1	0	0	0	0	1
	femmes handicapés MENODJE	1	0	0	0	0	1
	femmes mosso	1	0	0	0	0	1
	filles-mères	1	0	0	0	0	1
	klr!ni Aya	0	1	0	0	0	1
	Kag Dil	1	0	0	0	0	1
	kaguemadjeb!	1	0	0	0	0	1
	kemd!n!tein	1	0	0	0	0	1
	KUWE TOGBA	1	0	0	0	0	1
	la terre promise	0	0	0	0	1	1

	lotekor jardini!re	1	0	0	0	0	1
	lotekor bedogo 1	1	0	0	0	0	1
	menda	1	0	0	0	0	1
Total		16	3	1	1	2	23

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique**

Effectif		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique					
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	Pas de 2ème bonne pratique	Total
OSC1 : Nom de l'organisation	AFDEB	0	1	0	0	0	1
	AFELOR	0	0	0	1	0	1
	ALMOUHANA	1	0	0	0	0	1
	APEF	0	1	0	0	0	1
	association des femmes journaliste	1	0	0	0	0	1
	association union des femmes pour la paix	0	1	0	0	0	1
	cercle des enseignantes	0	1	0	0	0	1
	coop!ration kewna	1	0	0	0	0	1
	DENE NGUE RIA	0	0	0	0	1	1
	doboulmane	0	0	1	0	0	1
	feminin espoir	0	1	0	0	0	1
	femmes handicap!s MENODJE	0	1	0	0	0	1
	femmes mosso	0	1	0	0	0	1
	filles-m!res	0	1	0	0	0	1
	kl!r!ni Aya	1	0	0	0	0	1
	Kag Dil	0	1	0	0	0	1
	kaguemadjeb!	0	0	1	0	0	1



	kemd!n!tein	0	1	0	0	0	1
	KUWE TOGBA	0	1	0	0	0	1
	la terre promise	0	0	0	0	1	1
	lotekor jardini!re	0	1	0	0	0	1
	loteukor bedogo 1	0	1	0	0	0	1
	menda	0	1	0	0	0	1
Total		4	14	2	1	2	23

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique**

Effectif		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique						
		Formation s/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes )	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Privilégier le principe « Do no Harm ? Ne pas nuire » lors des interventions des ONGs	Total
OSC1 : Nom de l'organisation	AFDEB	0	0	0	0	1	0	1
	AFELOR	0	0	0	0	1	0	1
	ALMOUHANA	0	0	0	0	1	0	1
	APEF	0	0	0	1	0	0	1
	association des femmes journaliste	1	0	0	0	0	0	1
	association union des femmes pour la paix	0	0	0	1	0	0	1
	cercle des enseignantes	0	0	0	1	0	0	1
	coop!ration kewna	0	0	0	0	1	0	1
	doboulmane	0	0	0	0	1	0	1
	feminin espoir	0	0	0	0	0	1	1
	femmes handicap!s	0	0	0	0	1	0	1
	MENODJE							
	femmes mosso	0	0	0	1	0	0	1
filles-m!res	0	1	0	0	0	0	1	

	klr!ni Aya	0	0	0	1	0	0	1
	Kag Dil	0	0	0	0	1	0	1
	kaguemadjeb!	0	0	1	0	0	0	1
	kemd!n!tein	0	0	0	0	1	0	1
	KUWE TOGBA	0	0	0	0	1	0	1
	lotekor jardini!re	0	0	0	0	1	0	1
	loteukor bedogo 1	0	0	1	0	0	0	1
	menda	0	0	0	1	0	0	1
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>21</b>

## Goré OSC

### Existence de plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action			
Effectif			
		OSC5 : Existence d'un plan d'action	
		Oui	Total
OSC1 : Nom de l'organisation	Ar!madji	1	1
	Association pour la promotion le développement la santé et la paix sociale	1	1
	Association des parents d'emboko	1	1
	D!neasra	1	1
	D!nerab!	1	1
	Djor!nan	1	1
	Djouanodji	1	1
	Dorkas	1	1
	Koulamadjiira	1	1
	M!kasna gor!1	1	1
	M!nodji soutenance	1	1
	N!sangué	1	1
	Ndjananko	1	1
<b>Total</b>		<b>13</b>	<b>13</b>

## Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique								
Effectif								
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique						Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formation s/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation	Ar!madji	0	0	1	0	0	0	1
	Association pour la promotion développement, la santé et la paix sociale	0	0	0	1	0	0	1
	Association des parents d'emboko	1	0	0	0	0	0	1
	D!neasra	0	0	1	0	0	0	1
	D!nerab!	0	0	0	0	1	0	1
	Djor!nan	0	1	0	0	0	0	1
	Djouanodji	0	0	0	0	0	1	1
	Dorkas	0	0	1	0	0	0	1
	Koulamadjira	0	0	1	0	0	0	1
	M!kasna gor!1	0	0	0	1	0	0	1
	M!nodji soutenance	0	0	0	0	0	1	1
	N!sangué	0	1	0	0	0	0	1
Ndjananko	1	0	0	0	0	0	1	
Total		2	2	4	2	1	2	13
Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique								
Effectif								
		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique						Total

		Formation s/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développe ment des actions aux points d'intenses activités (points de regroupe ment des personnes )	Les activités socio- éducative s et culturelles contre les VBG	L'autonom isation économiq ue de la femme comme moyen de prévention des VBG	Privilégier le principe « Do no Harm ? Ne pas nuire » lors des interventio ns des ONGs	Pas de 2ème bonne pratique	
OSC1 : Nom de l'organisation	Ar!madji	0	0	0	0	0	1	1
	Association pour la promotion le développement, la santé et la paix sociale	0	0	0	1	0	0	1
	Association des parents d'emboko	0	0	0	0	1	0	1
	D!neasra	0	0	0	0	0	1	1
	D!nerab!	0	0	0	1	0	0	1
	Djor!nan	0	0	0	0	0	1	1
	Djouanodji	0	0	1	0	0	0	1
	Dorkas	0	0	0	0	0	1	1
	Koulamadjira	1	0	0	0	0	0	1
	M!kasna gor!1	0	0	0	1	0	0	1
	M!nodji soutenance	0	0	0	0	0	1	1
	N!sangué	0	0	0	0	0	1	1
	Ndjananko	0	1	0	0	0	0	1
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>13</b>

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique**

Effectif			
		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique	
		L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio- éducatives et culturelles contre les VBG
			Pas de 3ème bonne pratique
			<b>Total</b>

OSC1 : Nom de l'organisation	Association pour la promotion developpement,la sant! et la paix sociale	0	1	0	1
	Association des parents d'emboko	1	0	0	1
	D!nerab!	0	0	1	1
	Djouanodji	0	0	1	1
	Koulamadjira	0	0	1	1
	M!kasna gor!1	0	0	1	1
	Ndjananko	0	0	1	1
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>7</b>

## Haraze

### Existence plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action			
Effectif			
		OSC5 : Existence d'un plan d'action	
		Oui	Total
OSC1 : Nom de l'organisation	ADES	1	1
	AJDRAT	1	1
	APFLT	1	1
	ATUDDH	1	1
	Guemowara	1	1
	SESDEV	1	1
	Toumbayr!	1	1
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>7</b>

## Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique								
Effectif								
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique					Total	
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG		
OSC1 : Nom de l'organisation	ADES	0	1	0	0	0	1	
	AJDRAT	0	0	1	0	0	1	
	APFLT	1	0	0	0	0	1	
	ATUDDH	0	1	0	0	0	1	
	Guemowara	0	0	0	0	1	1	
	SESDEV	0	1	0	0	0	1	
	Toumbayr!	0	0	0	1	0	1	
Total		1	3	1	1	1	7	
Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique								
Effectif								
		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique					Total	
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG		Privilégier le principe « Do no Harm ? Ne pas nuire » lors des interventions des ONGs
OSC1 : Nom de	ADES	0	0	0	1	0	0	1

l'organisation	AJDRAT	0	0	0	0	0	1	1
	APFLT	0	1	0	0	0	0	1
	ATUDDH	0	0	1	0	0	0	1
	Guemowara	0	1	0	0	0	0	1
	SESDEV	1	0	0	0	0	0	1
	Toumbayr!	0	0	0	0	1	0	1
Total		1	2	1	1	1	1	7

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique**

Effectif		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique				Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	Pas de 3ème bonne pratique	
OSC1 : Nom de l'organisation	ADES	0	0	0	1	1
	AJDRAT	0	0	1	0	1
	APFLT	0	0	1	0	1
	ATUDDH	1	0	0	0	1
	Guemowara	0	0	0	1	1
	SESDEV	0	0	1	0	1
	Toumbayr!	0	1	0	0	1
Total		1	1	3	2	7

## Koumra

### Existence de plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action				
Effectif		OSC5 : Existence d'un plan d'action		Total
		Oui	Non	
OSC1 : Nom de l'organisation	allah-ndiguim	1	0	1
	bemadje	1	0	1
	chokolnan halalnan	1	0	1
	diyan idil	1	0	1

	djite an djite	1	0	1
	femme d'aujourd'hui	1	0	1
	gaye	1	0	1
	halkhere	1	0	1
	id'le genre	1	0	1
	kaneke madji	1	0	1
	kemsol	1	0	1
	ker!-oso!n	1	0	1
	maderom	0	1	1
	maderome	1	0	1
	madjireta	1	0	1
	ndiyankeboulo	1	0	1
	nour al haye	1	0	1
	rayon d'or	1	0	1
	sabour nassour	1	0	1
	tarinanta	1	0	1
	tekoum	1	0	1
	une femme un produit	0	1	1
Total		20	2	22

## Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique						
Effectif						
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique				Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation	allah-ndiguim	1	0	0	0	1
	bemadje	0	1	0	0	1
	chokolnan halalnan	0	1	0	0	1



	diyan idil	0	1	0	0	1
	djite an djite	0	1	0	0	1
	femme d'aujourd'hui	1	0	0	0	1
	gayele	0	0	1	0	1
	halkhere	0	1	0	0	1
	idle genre	1	0	0	0	1
	kanekemadji	0	0	1	0	1
	kemsol	0	0	0	1	1
	ker!-oso!n	1	0	0	0	1
	maderom	0	0	0	1	1
	maderome	1	0	0	0	1
	madjireta	0	0	1	0	1
	ndiyankeboulo	0	0	1	0	1
	nour al haye	0	1	0	0	1
	rayon d'or	0	1	0	0	1
	sabour nassour	1	0	0	0	1
	tarinanta	0	1	0	0	1
	tekoum	1	0	0	0	1
	une femme un produit	0	1	0	0	1
Total		7	9	4	2	22

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique**

Effectif		OSC13.1 Si oui, pouvez vous les citer? Deuxième bonne pratique						
		Formation s/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Pas de 2ème bonne pratique	Total
OSC1 : Nom de l'organisation	allah-ndiguim	0	0	0	1	0	0	1
	bemadje	0	0	0	0	0	1	1
	chokolnan halalnan	0	0	0	1	0	0	1
	diyan idil	0	1	0	0	0	0	1
	djite an djite	0	1	0	0	0	0	1

femme d'aujourd'hui	1	0	0	0	0	0	1
gayele	0	0	0	0	1	0	1
halkhere	0	1	0	0	0	0	1
id!e genre	1	0	0	0	0	0	1
kanekemadji	0	0	0	0	1	0	1
kemsol	1	0	0	0	0	0	1
ker!-oso!n	1	0	0	0	0	0	1
maderom	1	0	0	0	0	0	1
maderome	1	0	0	0	0	0	1
madjireta	0	1	0	0	0	0	1
ndiyankeboulo	0	0	1	0	0	0	1
nour al haye	1	0	0	0	0	0	1
rayon d'or	0	0	0	1	0	0	1
sabour nassour	0	1	0	0	0	0	1
tarinanta	0	0	0	1	0	0	1
tekoum	0	0	0	1	0	0	1
une femme un produit	0	1	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>22</b>

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique**

Effectif		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique							Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Pas de 3ème bonne pratique	
OSC1 : Nom de l'organisation	allah-ndiguim	0	0	0	0	0	1	0	1
	chokolnan halalnan	0	0	0	0	0	1	0	1

	diyan idil	0	0	0	1	0	0	0	1
	djite an djite	0	0	0	0	0	0	1	1
	femme d'aujourd'hui	0	0	0	0	1	0	0	1
	gayele	0	0	0	0	0	0	1	1
	halkhere	0	0	0	1	0	0	0	1
	idle genre	0	0	0	0	1	0	0	1
	kaneke madji	0	0	0	1	0	0	0	1
	kemsol	0	0	0	0	1	0	0	1
	ker!-oso!n	0	0	0	0	0	1	0	1
	maderom	0	0	0	0	0	1	0	1
	maderome	0	0	1	0	0	0	0	1
	madjireta	0	0	0	1	0	0	0	1
	ndiyankeboulo	0	0	0	0	1	0	0	1
	nour al haye	0	0	1	0	0	0	0	1
	rayon d'or	0	0	0	0	0	1	0	1
	sabour nassour	0	0	0	0	1	0	0	1
	tarinanta	0	0	0	0	0	0	1	1
	tekoum	0	1	0	0	0	0	0	1
	une femme un produit	1	0	0	0	0	0	0	1
Total		1	1	2	4	5	5	3	21

## Kyabé

### Existence de plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action				
Effectif				
		OSC5 : Existence d'un plan d'action		Total
		Oui	Non	
OSC1 : Nom de l'organisation	Association pour la récupération et d'encadrement des enfants de. la rue. et orphelins du sida pour le développement	1	0	1
	association pour la promotion de la liberté fondamentale au Tchad	0	1	1

	confédération syndical des travailleurs du tchad	1	0	1
	développement contre le chômage	1	0	1
	lutte tchadienne de droit de l'homme	1	0	1
	syndicat des enseignants du tchad	1	0	1
Total		5	1	6

### Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique					
Effectif					
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique			Total
		L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation					
	association pour la récupération et l'encadrement des enfants de la rue et orphelins du sida pour le développement	0	1	0	1
	association pour la promotion de la liberté fondamentale au tchad	1	0	0	1
	confédération syndical des travailleurs du tchad	0	0	1	1
	développement contre le chômage	0	0	1	1
	lutte tchadienne de droit de l'homme	0	0	1	1
	syndicat des enseignants du tchad	0	1	0	1
Total		1	2	3	6

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique							
Effectif							
		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique					Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation							
	association pour la récupération et l'encadrement des enfants de la rue et orphelins du sida pour le développement	0	1	0	0	0	1
	association pour la promotion de la liberté fondamentale au Tchad	1	0	0	0	0	1
	confédération syndicale des travailleurs du Tchad	0	0	1	0	0	1
	développement contre le chômage	0	0	1	0	0	1
	lutte tchadienne de droit de l'homme	0	0	0	1	0	1
	syndicat des enseignants du Tchad	0	0	0	0	1	1
Total		1	1	2	1	1	6
Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique							
Effectif							
		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique					Total

		Formations/ sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	Les activités socio- éducatives et culturelles contre les VBG	Privilégier le principe « Do no Harm ? Ne pas nuire » lors des interventions des ONGs	Pas de 3ème bonne pratique	
OSC1 : Nom de l'organisation	association pour la recuperation et l encadrement des. enfants de. la rue. et orphelins du sida pour le developpement	0	1	0	0	0	1
	associotion pour la promotion de la liberte fondamentale au tchad	1	0	0	0	0	1
	confederation syndical des travailleurs du tchad	0	0	0	0	1	1
	developpement contre le chomage	0	0	0	1	0	1
	lutte tchadienne de droit de l'homme	0	0	1	0	0	1
	syndicat des enseignants du tchad	1	0	0	0	0	1
Total		2	1	1	1	1	6

## Existence de plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action				
Effectif				
		OSC5 : Existence d'un plan d'action		Total
		Oui	Non	
OSC1 : Nom de l'organisation	ADCEG	1	0	1
	AJDM	0	1	1
	Allah-fi	0	1	1
	Artisan réparateur	1	0	1
	Djaoun_dana	1	0	1
	djingo mbi	1	0	1
	groupement Rakenan	1	0	1
	Kemkasnan	0	1	1
	L'eau c'est la vie	1	0	1
	LTDH	1	0	1
	Nour-alchababe	0	1	1
	Nour-alchababe 2	0	1	1
	Remadje	0	1	1
	SiRiri	0	1	1
	Tedjebian	1	0	1
	Yandien Madje	1	0	1
Zo-Kwe-zo	0	1	1	
Total		9	8	17

## Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique							
Effectif							
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique					Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation							
	ADCEG	1	0	0	0	0	1
	AJDM	0	1	0	0	0	1
	Allah-fi	1	0	0	0	0	1
	Artisan réparateur	0	0	1	0	0	1
	Djaoun_dana	0	1	0	0	0	1
	groupement Rakenan	0	0	0	1	0	1
	Kemkasnan	0	0	0	0	1	1
	LTDH	1	0	0	0	0	1
	Nour-alchababe	1	0	0	0	0	1
	Nour-alchababe 2	0	0	0	1	0	1
	SiRiri	0	0	0	0	1	1
	Tedjebian	0	0	0	0	1	1
	Yandien Madje	0	1	0	0	0	1
	Zo-Kwe-zo	1	0	0	0	0	1
Total		5	3	1	2	3	14
Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique							
Effectif							
		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique					Total



		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	Pas de 2ème bonne pratique	
OSC1 : Nom de l'organisation	ADCEG	0	0	0	0	1	0	1
	AJDM	0	0	1	0	0	0	1
	Allah-fi	0	0	0	1	0	0	1
	Artisan réparateur	0	0	0	0	0	1	1
	Djaoun_dana	1	0	0	0	0	0	1
	groupement Rakenan	0	0	0	1	0	0	1
	Kemkasnan	0	0	0	1	0	0	1
	LTDH	0	1	0	0	0	0	1
	Nour-alchababe	0	0	1	0	0	0	1
	Nour-alchababe 2	0	0	0	1	0	0	1
	SiRiri	0	0	0	0	0	1	1
	Tedjebian	0	0	0	0	1	0	1
	Yandien Madje	1	0	0	0	0	0	1
	Zo-Kwe-zo	0	0	0	1	0	0	1
Total		2	1	2	5	2	2	14

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique**

Effectif		
	OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique	Total

		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Pas de 3ème bonne pratique	
OSC1 : Nom de l'organisation	ADCEG	0	0	0	0	1	1
	AJDM	0	0	0	1	0	1
	Allah-fi	0	0	0	1	0	1
	Djaoun_dana	0	0	0	1	0	1
	groupement Rakenan	0	0	0	0	1	1
	Kemkasnan	0	0	0	0	1	1
	LTDH	0	0	1	0	0	1
	Nour-alchababe	0	0	1	0	0	1
	Nour-alchababe 2	1	0	0	0	0	1
	Tedjebian	0	1	0	0	0	1
	Yandien Madje	0	0	0	1	0	1
	Zo-Kwe-zo	0	0	0	0	1	1
Total		1	1	2	4	4	12

## Mbainamar OSC

### Existence de plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action			
Effectif			
		OSC5 : Existence d'un plan d'action	Total
		Oui	
OSC1 : Nom de l'organisation	APFLT	1	1
	ATNV	1	1
	LTDH	1	1
	set	1	1

	UFEP	1	1
	UJD	1	1
Total		6	6

## Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique						
Effectif						
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique				Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	Privilégier le principe « Do no Harm ? Ne pas nuire » lors des interventions des ONGs	
OSC1 : Nom de l'organisation	APFLT	0	1	0	0	1
	ATNV	1	0	0	0	1
	LTDH	0	0	0	1	1
	set	1	0	0	0	1
	UFEP	0	0	1	0	1
	UJD	0	1	0	0	1
Total		2	2	1	1	6
Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique						
Effectif						
		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique				Total
		Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation	APFLT	0	1	0	0	1
	ATNV	1	0	0	0	1
	LTDH	1	0	0	0	1
	set	0	0	1	0	1

	UFEP	0	0	0	1	1
	UJD	0	0	1	0	1
Total		2	1	2	1	6

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique**

Effectif						
		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique				Total
		Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Pas de 3ème bonne pratique	
OSC1 : Nom de l'organisation						
	APFLT	0	0	0	1	1
	ATNV	1	0	0	0	1
	LTDH	0	1	0	0	1
	set	0	0	1	0	1
	UFEP	0	0	0	1	1
	UJD	0	0	1	0	1
Total		1	1	2	2	6

**Moissala**

**Existence de plan d'action**

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action				
Effectif				
		OSC5 : Existence d'un plan d'action		Total
		Oui	Non	
OSC1 : Nom de l'organisation				
	ADH	1	0	1
	ADID	1	0	1
	APLFT	1	0	1
	arede	0	1	1
	Celiaf	1	0	1
	centre d'écoute	1	0	1
	droit de l'homme sans frontière	1	0	1
	LTDH	1	0	1
	protection de enfants	1	0	1
Total		8	1	9

## Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique						
Effectif						
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique				Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	Privilégier le principe « Do no Harm ? Ne pas nuire » lors des interventions des ONGs	
OSC1 : Nom de l'organisation	ADH	1	0	0	0	1
	ADID	0	0	0	1	1
	APLFT	0	1	0	0	1
	arede	0	1	0	0	1
	Celiaf	1	0	0	0	1
	centre d'écoute	0	1	0	0	1
	droit de l'homme sans frontière	0	0	1	0	1
	LTDH	0	0	1	0	1
	protection des enfants	1	0	0	0	1
Total		3	3	2	1	9
Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique						
Effectif						
		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique			Total	
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Pas de 2ème bonne pratique		
OSC1 : Nom de l'organisation	ADH	0	1	0	1	
	ADID	0	0	1	1	
	APLFT	0	0	1	1	
	arede	1	0	0	1	
	Celiaf	0	1	0	1	

	centre d'écoute	1	0	0	1
	droit de l'homme sans frontière	0	0	1	1
	LTDH	0	1	0	1
	protection des enfants	0	1	0	1
Total		2	4	3	9

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique**

Effectif		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique				
						Total
		Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation	ADH	0	0	1	0	1
	arede	0	1	0	0	1
	Celiaf	0	0	1	0	1
	centre d'écoute	1	0	0	0	1
	LTDH	0	0	1	0	1
	protection des enfants	0	0	0	1	1
Total		1	1	3	1	6

## Moundou

### Existence d'un plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action			
Effectif			
		OSC5 : Existence d'un plan d'action	
		Oui	Total
OSC1 : Nom de l'organisation	ACEB	1	1
	AFMC	1	1
	AJMC	1	1
	BAKOURA	1	1
	CIFDEs	1	1
	djatelmedi	1	1
	filature	1	1
	MAN AR	1	1
	MAVI/DPP	1	1
	TAR-TEc	1	1
	UFEP	1	1
Total		11	11

### Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique									
Effectif									
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique							Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formation/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Privilégier le principe « Do no Harm ? Ne pas nuire » lors des interventions des ONGs	
OSC1 : Nom de	ACEB	0	1	0	0	0	0	0	1

l'organisation	AFMC	1	0	0	0	0	0	0	1
	AJMC	1	0	0	0	0	0	0	1
	BAKOU RA	0	0	1	0	0	0	0	1
	CIFDEs	1	0	0	0	0	0	0	1
	djatelma di	0	0	0	1	0	0	0	1
	filature	0	0	0	0	0	0	1	1
	MAVI/D PP	1	0	0	0	0	0	0	1
	TAR- TEc	0	0	0	0	0	1	0	1
	UFEP	0	0	0	0	1	0	0	1
Total		4	1	1	1	1	1	1	10

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique**

Effectif		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique					Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	Pas de 2ème bonne pratique		
OSC1 : Nom de l'organisation	ACEB	0	0	0	1	1	
	AFMC	0	0	0	1	1	
	AJMC	0	0	0	1	1	
	BAKOURA	0	0	0	1	1	
	CIFDEs	0	1	0	0	1	
	djatelma di	0	0	1	0	1	
	filature	0	0	0	1	1	
	MAVI/DPP	1	0	0	0	1	
	TAR-TEc	0	0	0	1	1	
	UFEP	1	0	0	0	1	
Total		2	1	1	6	10	

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique**

Effectif		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique		Total



		Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Pas de 3ème bonne pratique	
OSC1 : Nom de l'organisation	CIFDEs	0	0	1	1
	djatelmadi	0	1	0	1
	MAVI/DPP	1	0	0	1
	UFEP	0	0	1	1
Total		1	1	2	4

## N'Djamena

### Existence de plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action				
Effectif				
		OSC5 : Existence d'un plan d'action		Total
		Oui	Non	
OSC1 : Nom de l'organisation	AAECND/T	2	0	2
	Action Humanitaire Africain AHA	1	0	1
	Action pour la Protection des Droits de l'Enfant (APDE)	1	0	1
	ADSEN	1	0	1
	AFFOV	1	0	1
	ALYNAF	1	0	1
	ASFEDDET	1	0	1
	Association des Femmes et Filles-Mères(MUFEMA)	1	0	1
	Association des Femmes pour l'Unité et la Paix au Tchad(AFUPT)	1	0	1
	Association des Femmes pour la Solidarité et le Développement Social (AFSDS)	1	0	1

Association des Jeunes pour le Bien Etre Familial/La miséricorde	1	0	1
Association des Volontaires pour l'Encadrement et l'Intégration des filles(AVENIF-CDVT)	1	0	1
Association Diannodji	1	0	1
Association Féminine AL Khayer/Bonheur	1	0	1
Association Jeune Action pour la sensibilisation et le Développement(AJEVODD)	1	0	1
Association kotanan	1	0	1
Association Moustakhal Al-Yatime des Femmes Veuves	1	0	1
Association NIRVANA pour la Promotion de la Femme et de la Jeunesse Africaine	1	0	1
Association pour le Renforcement des Capacités Economiques du Leadership des Femmes Africaines	1	0	1
association pour le bien être social	1	0	1
Association Pour l'épanouissement de la Femme (APET)	1	0	1
Association SOS aux Personnes Agées (ASOSPA)	1	0	1
Association Tchadienne des femme pour la Lutte Contre la Pauvreté(ATFLP)	1	0	1
Association des Jeunes Fille pour Entraide Sociale et le Développement (AJFESOD)	1	0	1
Association pour l'Aide des Enfant Orphelins (APADEO)	1	0	1
BANAT AL BAGARA	0	1	1
CAASFFA	1	0	1

Caisse Mutuelle des Femmes de Koundoul(CMFK)	1	0	1
CJFE	1	0	1
Collectif des Associations et Mouvement des jeunes du Tchad(CAMOJET)	1	0	1
Comité Interafricaine Lutte contre les Mutilations Génitales Féminines au Tchad (CIAF)	1	0	1
Compagnie Artistique et Culturelle NDJINE-NDRY(CACDN)	1	0	1
Coordination Nationale des Jeunes pour la Paix et le Développement au Tchad(CONAJEPDT)	1	0	1
DJORON-NA	1	0	1
Femmes et Action Plus (FEMA+)	1	0	1
Fondation Dieu Beni	1	0	1
Kellou Magasine	1	0	1
Mutuelle pour le Développement Economique et Social de la Femme Tchadienne(MUDESOF)	1	0	1
Néo-Solution	1	0	1
ONG ALTAKATOUF/Solidarite	1	0	1
ONG Nationale Association pour l'Appui Conseil a la Promotion Rurale(AACPR)	1	0	1
ONG OMEGA-GROUPE	1	0	1
ONG Voix de la Femme	1	0	1
Organisation Tchadienne pour la Promotion de l'Alimentation et la Nutrition(OTPAN)	1	0	1
Public Interest Law Center/Centre Juridique d'Interet Public(PILC)	1	0	1
Said Al-Awine	1	0	1

	Sauvetage/INKHAZ	1	0	1
	TAPSOUMON	1	0	1
	Troupe Theatre le (TATARA/Miroire)	1	0	1
	Union des Ambassadeurs de la Paix	1	0	1
	Union des Femmes pour le Progres (UFP)	1	0	1
	Union des Jeunes Espoirs d'Atrone (UJEA)	1	0	1
	YANKIMADJI	1	0	1
Total		53	1	54

### Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique								
Effectif								
		OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique						Total
		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formation s/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation								
	AAECND/T	0	0	0	0	1	1	2
	Action Humanitaire Africain AHA	0	0	1	0	0	0	1
	Action pour la Protection des Droits de l'Enfant (APDE)	0	0	1	0	0	0	1
	AFFOV	0	0	0	0	0	1	1
	ALYNAF	0	0	0	0	0	1	1
	ASFEDDET	0	1	0	0	0	0	1

Association des Femmes et Filles-Meres(MUFEMA)	0	0	0	1	0	0	1
Association des Femmes pour l'Unite et la Paix au Tchad(AFUPT)	0	0	0	1	0	0	1
Association des Femmes pour la Solidarite et le Developpement Soial ( AFSDS)	0	0	0	0	1	0	1
Association des Jeunes pour le Bien Etre Familial/La misericorde	1	0	0	0	0	0	1
Association des Volontaires pour l'Encadrement et l'Integration des filles(AVENIF-CDVT)	0	0	0	0	0	1	1
Association Diannodji	0	1	0	0	0	0	1
Association Feminine AL Khayer/Bonheur	0	0	0	0	0	1	1
Association Jeune Actio pour la sensibilisation et le Developpement(AJ EVODD)	0	0	0	1	0	0	1
Association kotanan	1	0	0	0	0	0	1
Association Moustakhal Al-Yatime des Femmes Veuves	0	1	0	0	0	0	1

Association NIRVANA pour la Promotion de la Femme et de la Jeunesse Africaine	1	0	0	0	0	0	1
Association pour le Renforcement des Capacites Economiques du Leadership des Femmes Africaines	1	0	0	0	0	0	1
association pour le bien etree social	1	0	0	0	0	0	1
Association Pour l'Epanouisse- ment de la Femme (APET)	0	1	0	0	0	0	1
Association SOS aux Personnes Agrees (ASOSPA)	0	0	1	0	0	0	1
Association Tchadienne des femme pour la Lutte Contre la Pauvrete(ATFLP)	0	0	0	1	0	0	1
Assoiatio des Jeues Fille pour Entraide Sociale et le Developpement (AJFESOD)	0	1	0	0	0	0	1
Association pour l'Aide des Enfant Orphelins (APADEO)	0	0	1	0	0	0	1
CAASFFA	0	0	0	0	0	1	1
Caisse Mutuelle des Femmes de Koundoul(CMFK)	0	0	0	0	0	1	1
CJFE	0	0	1	0	0	0	1

Colletif des Associations et Mouvement des jeunes du Tchad(CAMOJET)	1	0	0	0	0	0	0	1
Comite Interafricainde Lutte contre les Mutulations Genitales Feminines au Tchad (CIAF)	0	0	0	1	0	0	0	1
Compagnie Artistique et Culturelle NDJINE-NDRY(CACDN)	1	0	0	0	0	0	0	1
Coordination Nationale des Jeunes pour la Paix et le Developpement au Tchad(CONAJEPDT)	0	0	1	0	0	0	0	1
DJORON-NA	0	0	0	0	0	0	1	1
Femmes et Action Plus (FEMA+)	0	0	0	1	0	0	0	1
Fondation Dieu Beni	0	1	0	0	0	0	0	1
Kellou Magasine	0	0	0	0	0	1	0	1
Mutuelle pour le Developpement Economique et Social de la Femme Tchadienne(MUDE SOFT)	0	1	0	0	0	0	0	1
Neo-Solution	0	0	0	0	0	1	0	1
ONG ALTAKATOUF/Solidarite	1	0	0	0	0	0	0	1

ONG Nationale Association pour l'Appui Conseil a la Promotion Rurale(AACPR)	0	0	1	0	0	0	1
ONG OMEGA-GROUPE	0	0	0	1	0	0	1
ONG Voix de la Femme	0	0	0	0	1	0	1
Organisation Tchadienne pour la Promotion de l'Alimentation et la Nutrition(OTPAN)	0	0	1	0	0	0	1
Public Interest Law Center/Centre Juridique d'Interet Public(PILC)	0	0	0	0	1	0	1
Said Al-Awine	1	0	0	0	0	0	1
Sauvetage/INKHAZ	1	0	0	0	0	0	1
Troupe Theatrale(TATARA /Miroire)	0	0	1	0	0	0	1
Union des Abassadeurs de la Paix	0	1	0	0	0	0	1
Union des Femmes pour le Progres(UFP)	0	1	0	0	0	0	1
Union des Jeunes Espoirs d'Atrone (UJEA)	0	0	1	0	0	0	1
YANKIMADJI	0	0	0	0	1	0	1
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>51</b>

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique**

Effectif	
	OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique
	Total



		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Pas de 2ème bonne pratique	
OSC1 : Nom de l'organisation	AAECND/T	1	0	0	0	0	0	1	2
	Action Humanitaire Africain AHA	0	0	0	0	1	0	0	1
	Action pour la Protection des Droits de l'Enfant (APDE)	0	0	0	0	1	0	0	1
	AFFOV	0	0	0	0	0	0	1	1
	ALYNAF	0	0	0	0	0	0	1	1
	ASFEDDET	0	0	0	0	0	0	1	1
	Association des Femmes et Filles-Meres(MUFEMA)	0	0	0	0	0	1	0	1
	Association des Femmes pour l'Unité et la Paix au Tchad(AFUPT)	0	0	0	0	0	1	0	1
	Association des Femmes pour la Solidarité et le Développement Social (AFSDS)	0	0	0	1	0	0	0	1

Association des Jeunes pour le Bien Etre Familial/La misericorde	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Association des Volontaires pour l'Encadrement et l'Integration des filles(AVENIF-CDVT)	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Association Diannodji	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Association Feminine AL Khayer/Bonheur	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Association Jeune Actio pour la sensibilisation et le Developpement(AJEVODD)	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Association kotanan	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Association Moustakhbal Al-Yatime des Femmes Veuves	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Association NIRVANA pour la Promotion de la Femme et de la Jeunesse Africaine	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Association pour le Renforcement des Capacites Economiques du Leadership des Femmes Africaines	0	0	0	0	1	0	0	0	1

association pour le bien etree social	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Association Pour l'Epanouissement de la Femme (APET)	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Association SOS aux Personnes Agees (ASOSPA)	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Association Tchadienne des femme pour la Lutte Contre la Pauvrete(ATFLP)	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Assoiatio des Jeues Fille pour Entraide Sociale et le Developpement (AJFESOD)	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Assoiation pour l'Aide des Enfant Orphelins (APADEO)	0	0	0	0	0	1	0	0	1
CAASFFA	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Caisse Mutuelle des Femmes de Koundoul(CMFK)	0	0	0	0	0	0	0	1	1
CJFE	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Colletif des Associations et Mouvement des jeunes du Tchad(CAMOJET)	0	0	0	0	1	0	0	0	1

Comite Interafricainde Lutte contre les Mutulations Genitales Feminines au Tchad (CIAF)	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Compagnie Artistique et Culturelle NDJINE- NDRY(CACDN)	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Coordination Nationale des Jeunes pour la Paix et le Developpement au Tchad(CONAJE PDT)	0	0	0	1	0	0	0	0	1
DJORON-NA	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Femmes et Action Plus (FEMA+)	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Fondation Dieu Beni	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Kellou Magasine	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Mutuelle pour le Developpement Economique et Social de la Femme Tchadienne(MU DESOFT)	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Neo-Solution	0	0	0	0	0	1	0	0	1
ONG ALTAKATOUF/S olidarite	0	0	0	0	1	0	0	0	1
ONG Nationale Association pour l'Appui Conseil a la Promotion Rurale(AACPR)	0	0	0	0	1	0	0	0	1

ONG OMEGA-GROUPE	0	0	0	0	1	0	0	1
ONG Voix de la Femme	0	1	0	0	0	0	0	1
Organisation Tchadienne pour la Promotion de l'Alimentation et la Nutrition(OTPAN)	0	0	0	0	1	0	0	1
Public Interest Law Center/Centre Juridique d'Interet Public(PILC)	1	0	0	0	0	0	0	1
Said Al-Awine	0	0	0	0	0	0	1	1
Sauvetage/INKH AZ	0	0	0	0	1	0	0	1
Troupe Theatrale(TATA RA/Miroire)	0	0	0	0	1	0	0	1
Union des Abassadeurs de la Paix	0	0	0	0	0	0	1	1
Union des Femmes pour le Progres(UFP)	0	0	0	1	0	0	0	1
Union des Jeunes Espoirs d'Atrone (UJEA)	0	0	0	0	0	1	0	1
YANKIMADJI	1	0	0	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>51</b>

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique**

Effectif								
								To tal
								OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique

		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Pas de 3ème bonne pratique	
OSC1 : Nom de l'organisation	AAECND/T	0	0	0	1	0	0	0	1
	Action Humanitaire Africain AHA	0	0	0	0	0	0	1	1
	Action pour la Protection des Droits de l'Enfant (APDE)	0	1	0	0	0	0	0	1
	Association des Femmes et Filles-Meres(MUFEMA)	0	0	0	0	1	0	0	1
	Association des Femmes pour l'Unité et la Paix au Tchad(AFUPT)	1	0	0	0	0	0	0	1
	Association des Femmes pour la Solidarité et le Développement Social (AFSDS)	1	0	0	0	0	0	0	1
	Association des Jeunes pour le Bien Etre Familial/La miséricorde	0	0	0	0	0	1	0	1

Association des Volontaires pour l'Encadrement et l'Integration des filles(AVENIF- CDVT)	0	0	0	0	0	0	1	1
Association Diannodji	1	0	0	0	0	0	0	1
Association Feminine AL Khayer/Bonheur	0	0	0	0	0	0	1	1
Association Jeune Actio pour la sensibilisation et le Developpement( AJEVODD)	0	0	0	0	0	1	0	1
Association kotanan	0	0	0	0	0	1	0	1
Association Moustakbal Al- Yatime des Femmes Veuves	0	0	0	0	0	1	0	1
Association NIRVANA pour la Promotion de la Femme et de la Jeunesse Africaine	0	0	0	0	0	1	0	1
Association pour le Renforcement des Capacites Economiques du Leadership des Femmes Africaiines	0	0	0	0	0	1	0	1
Association Pour l'Epanouisse ment de la Femme (APET)	0	0	0	0	1	0	0	1

Association SOS aux Personnes Agrees (ASOSPA)	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Association Tchadienne des femme pour la Lutte Contre la Pauvrete(ATFLP)	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Assoiatio des Jeues Fille pour Entraide Sociale et le Developpement (AJFESOD)	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Assoiation pour l'Aide des Enfant Orphelins (APADEO)	0	1	0	0	0	0	0	0	1
CJFE	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Colletif des Associations et Mouvement des jeunes du Tchad(CAMOJE T)	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Comite Interafricainde Lutte contre les Mutulations Genitales Feminines au Tchad (CIAF)	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Compagnie Artistique et Culturelle NDJINE- NDRY(CACDN)	0	0	0	0	0	0	1	0	1



Coordination Nationale des Jeunes pour la Paix et le Developpement au Tchad(CONAJEP DT)	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Femmes et Action Plus (FEMA+)	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Fondation Dieu Beni	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Kellou Magasine	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Mutuelle pour le Developpement Economique et Social de la Femme Tchadienne(MUD ESOFI)	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Neo-Solution	0	0	1	0	0	0	0	0	1
ONG ALTAKATOUF/Solidarite	0	0	0	0	0	0	1	0	1
ONG Nationale Association pour l'Appui Conseil a la Promotion Rurale(AACPR)	0	0	0	0	0	0	1	0	1
ONG OMEGA-GROUPE	0	0	0	0	0	0	1	0	1
ONG Voix de la Femme	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Organisation Tchadienne pour la Promotion de l'Alimentation et la Nutrition(OTPAN)	0	0	0	0	0	0	1	0	1

	Public Interest Law Center/Centre Juridique d'Interet Public(PILC)	0	0	0	0	0	1	0	1
	Sauvetage/INKH AZ	0	0	0	0	0	0	1	1
	Troupe Theatrale(TATAR A/Miroire)	0	0	0	0	0	0	1	1
	Union des Femmes pour le Progres(UFP)	0	0	0	0	0	1	0	1
	Union des Jeunes Espoirs d'Atrone (UJEA)	0	0	0	0	1	0	0	1
	YANKIMADJI	0	0	0	0	0	1	0	1
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>41</b>

## Sarh

### Existence d'un plan d'action

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC5 : Existence d'un plan d'action				
Effectif				
		OSC5 : Existence d'un plan d'action		Total
		Oui	Non	
OSC1 : Nom de l'organisation	ABIGAEL	1	0	1
	AFJT	1	0	1
	AGT	1	0	1
	APEAM	1	0	1
	ATRANS	1	0	1
	BIENDJE	1	0	1
	DEUX LOGONE(MEKASNA)	0	1	1
	DJIROINDO	1	0	1
	DJOITANAN	1	0	1
	EDEN	1	0	1

	FAWE	1	0	1
	GALEL	1	0	1
	GFPPFM	1	0	1
	GROFED	1	0	1
	GROUPEMENT SOLKE	1	0	1
	GUERIMBAYE	1	0	1
	KASSAOM	1	0	1
	KEMKASNAN	1	0	1
	KOUMTE	1	0	1
	LAURANGUE	1	0	1
	LO-TEMBI	1	0	1
	LOTAR-YA DIANGUE	1	0	1
	MEEKASNAN	1	0	1
	MUFEC	1	0	1
	MUSAD	1	0	1
	OACF	1	0	1
	RAI-TAMADJI	1	0	1
	SOLIDARITE	1	0	1
	SOYEZ-UNIES	1	0	1
	TABITHA-DORCAS	1	0	1
	TARAGOUNE	1	0	1
	TEKOR( OFT )	1	0	1
	UFAC- VIE	1	0	1
	YA NGALO	1	0	1
Total		33	1	34

### Bonnes pratiques

Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation * OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique		
Effectif		
	OSC13 : Si oui, pouvez-vous les citer? Première bonne pratique	Total

		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	
OSC1 : Nom de l'organisation	ABIGAEL	0	0	0	1	1
	AFJT	0	0	0	1	1
	AGT	1	0	0	0	1
	APEAM	0	0	0	1	1
	BIENDJE	0	0	0	1	1
	DEUX LOGONE( MEKASNA)	0	0	1	0	1
	DJIROINDO	0	1	0	0	1
	DJOITANAN	0	0	0	1	1
	EDEN	1	0	0	0	1
	FAWE	0	0	1	0	1
	GALEL	0	0	0	1	1
	GFPPFM	0	0	0	1	1
	GROFED	0	0	1	0	1
	GROUPEMENT SOLKE	0	0	0	1	1
	GUERIMBAYE	0	0	0	1	1
	KASSAOM	0	0	0	1	1
	KEMKASNAN	0	0	0	1	1
	KOUMTE	0	0	0	1	1
	LAURANGUE	0	0	0	1	1
	LO-TEMBI	0	0	0	1	1
	LOTAR-YA DIANGUE	0	0	1	0	1
	MEEKASNAN	0	0	1	0	1
	MUFEC	0	0	0	1	1
	MUSAD	0	0	0	1	1
	OACF	0	0	0	1	1
	RAI-TAMADJI	0	0	0	1	1
	SOLIDARITE	0	0	1	0	1
	SOYEZ-UNIES	0	0	1	0	1
TABITHA-DORCAS	0	0	0	1	1	

	TARAGOUNE	0	0	0	1	1
	TEKOR( OFT )	0	0	0	1	1
	UFAC- VIE	0	0	0	1	1
	YA NGALO	0	1	0	0	1
Total		2	2	7	22	33

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique**

Effectif		OSC13.1 Si oui, pouvez-vous les citer? Deuxième bonne pratique							Total
OSC1 : Nom de l'organisation	Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	L'autonomisation économique de la femme comme moyen de prévention des VBG	Pas de 2ème bonne pratique		
ABIGAEL	0	0	0	0	0	0	1	1	
AFJT	1	0	0	0	0	0	0	1	
AGT	0	0	0	0	0	1	0	1	
APEAM	0	0	0	0	1	0	0	1	
BIENDJE	0	0	0	1	0	0	0	1	
DEUX LOGONE( MEKASNA)	0	0	0	0	0	0	1	1	
DJIROINDO	0	0	0	0	0	0	1	1	
DJOITANAN	0	0	1	0	0	0	0	1	
EDEN	0	0	0	1	0	0	0	1	
FAWE	0	0	0	0	1	0	0	1	
GALEL	1	0	0	0	0	0	0	1	
GFPPFM	1	0	0	0	0	0	0	1	
GROFED	0	0	0	0	0	0	1	1	
GROUPEMENT SOLKE	0	0	0	1	0	0	0	1	

	GUERIMBAYE	0	0	0	0	0	0	1	1
	KASSAOM	0	0	0	0	0	0	1	1
	KEMKASNAN	0	0	1	0	0	0	0	1
	KOUMTE	1	0	0	0	0	0	0	1
	LAURANGUE	1	0	0	0	0	0	0	1
	LO-TEMBI	0	1	0	0	0	0	0	1
	LOTAR-YA DIANGUE	0	0	0	0	0	0	1	1
	MEEKASNAN	0	0	0	0	0	1	0	1
	MUFEC	1	0	0	0	0	0	0	1
	MUSAD	0	0	1	0	0	0	0	1
	OACF	0	0	0	0	0	0	1	1
	RAI-TAMADJI	0	1	0	0	0	0	0	1
	SOLIDARITE	0	0	0	0	0	1	0	1
	SOYEZ-UNIES	0	0	0	0	0	0	1	1
	TABITHA- DORCAS	0	0	0	0	0	0	1	1
	TARAGOUNE	0	0	0	1	0	0	0	1
	TEKOR( OFT )	0	1	0	0	0	0	0	1
	UFAC- VIE	0	0	0	1	0	0	0	1
	YA NGALO	0	0	0	0	0	1	0	1
Total		6	3	3	5	2	4	10	33

**Tableau croisé OSC1 : Nom de l'organisation \* OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique**

Effectif		OSC13.2 Si oui, pouvez-vous les citer? Troisième bonne pratique							Total
OSC1 : Nom de l'organisation		Implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre les VBG	Formations/sensibilisations séparées mais groupées par la suite	Le développement des actions aux points d'intenses activités (points de regroupement des personnes)	L'implication des hommes dans les activités de lutte contre les VBG	Les activités socio-éducatives et culturelles contre les VBG	Pas de 3ème bonne pratique		
								AFJT	0
AGT	0	0	0	1	0	0	1		
APEAM	1	0	0	0	0	0	1		
BIENDJE	0	0	0	0	0	1	1		

	DJOITANAN	0	0	0	0	0	1	1
	EDEN	0	0	0	0	1	0	1
	FAWE	0	0	0	1	0	0	1
	GALEL	0	0	0	0	0	1	1
	GFPPFM	0	0	0	0	0	1	1
	GROUPEMENT SOLKE	0	1	0	0	0	0	1
	KEMKASNAN	0	0	0	1	0	0	1
	KOUMTE	0	1	0	0	0	0	1
	LAURANGUE	0	0	0	0	0	1	1
	LO-TEMBI	0	0	0	0	0	1	1
	MEEKASNAN	1	0	0	0	0	0	1
	MUFEC	0	0	0	1	0	0	1
	MUSAD	0	0	0	0	0	1	1
	RAI-TAMADJI	1	0	0	0	0	0	1
	SOLIDARITE	0	0	0	0	0	1	1
	TARAGOUNE	0	0	0	0	0	1	1
	TEKOR( OFT )	1	0	0	0	0	0	1
	UFAC- VIE	0	0	0	0	0	1	1
	YA NGALO	0	0	1	0	0	0	1
Total		4	2	1	5	1	10	23

# Questionnaire enquêtes complémentaires

## Questions aux hommes

1- Acceptez-vous que votre femme s'engage dans de projets pour la prévention des violences sur les femmes ?

Oui  Non

2- Si oui, pouvez-vous nous décrire les exemples de preuves dans les lignes suivantes ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Question pour les femmes

1- Votre époux accepte-t-il que vous vous engagez dans de projets pour la prévention des violences sur les femmes ?

Oui  Non

2- Si oui, pouvez-vous nous décrire les exemples de preuves dans les lignes suivantes ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....





Le présent étude a été élaboré dans le cadre du projet  
« *Le défi de la crise oubliée au Tchad :*  
*les organisations de la société civile luttent contre les violences de genre* »,  
HUM/2018/400-608, cofinancé par l'Union européenne.